

Une autre vie s'invente ici

Les Parcs naturels régionaux des territoires d'innovations pour le développement des tiers-lieux

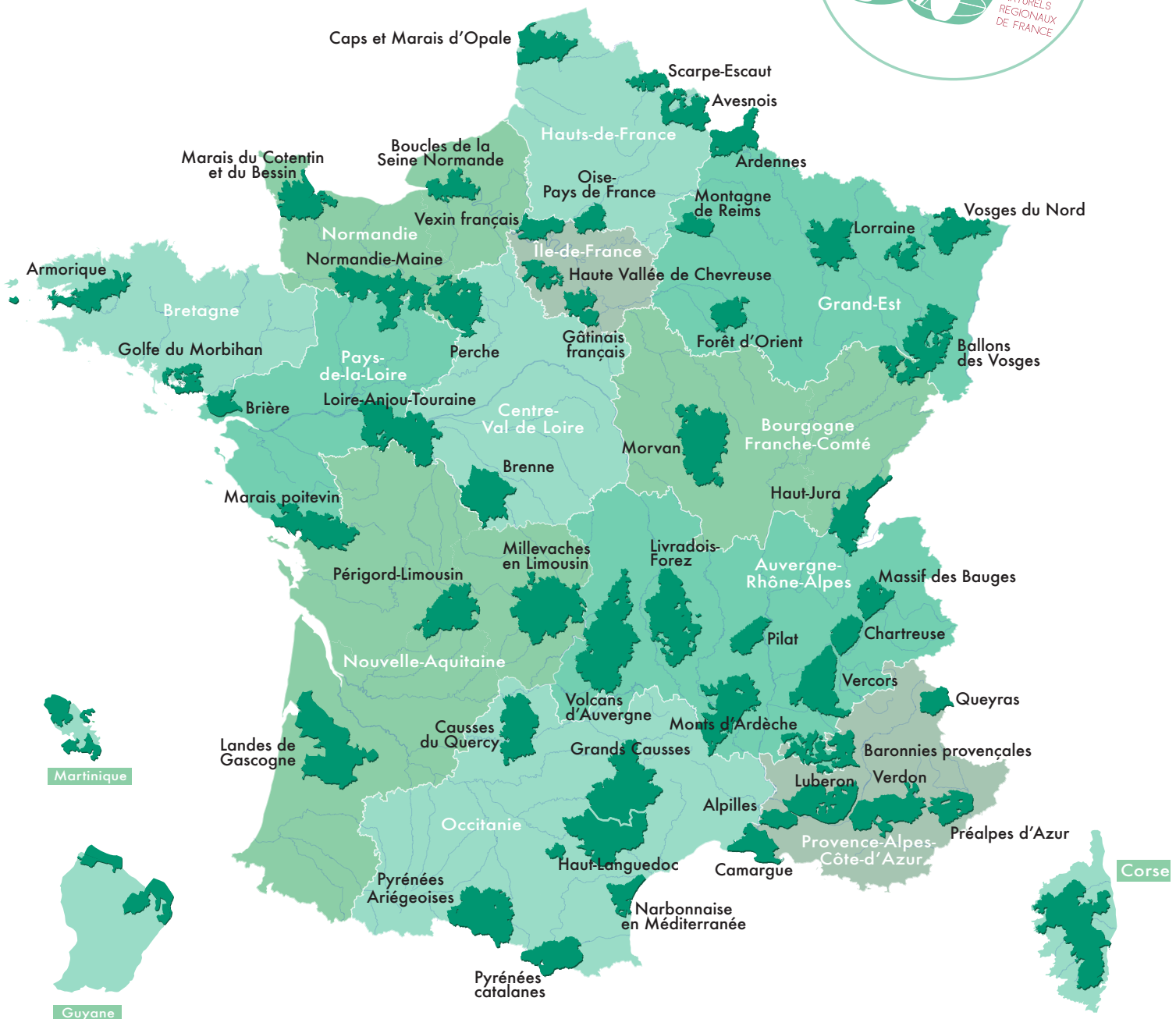


ETUDE

Avril 2017

Une autre vie s'invente ici

51 Parcs naturels régionaux de France



Parcs naturels régionaux de France



avant- propos

Cette étude a été réalisée par Serge Jamgotchian [développeur d'innovations territoriales : tiers-lieux et nouveaux modes de travail] en collaboration avec Pierre André [responsable du pôle numérique et de l'espace de travail partagé de la future bibliothèque 3ème lieu de Pertuis dans le Vaucluse].

Ils ont bénéficié de l'appui de Jean-Philippe Fouquet [docteur en sociologie, ingénieur de recherches, co-responsable du CETU-ETICS et chercheur associé au sein du laboratoire CITERES (UMR-CNRS) à l'Université François Rabelais de Tours].



S O M M A I R E

Introduction	P6
Panorama des tiers-lieux en milieu rural et péri-urbain	P7
Typologie des tiers-lieux existants au sein des Parcs naturels régionaux : étude de 3 territoires pilotes	P18
Développement des tiers-lieux au sein des Parcs naturels régionaux	P31
Quel scénario pour les Parcs naturels régionaux	P37
Conclusion	P39
Adresses URL des liens hypertextes mentionnés dans le document	P41
Ressources bibliographiques	P47



© La Cordée - Photo libre de droit

Introduction

La notion de tiers-lieu est aujourd'hui largement répandue au travers d'ouvrages, de magazines, de journaux spécialisés et généralistes, de sites web ¹, de wikis ², et désormais de productions scientifiques ³; et ce dans différentes disciplines.

Depuis quelques années, le nombre de tiers-lieux ne cesse de se multiplier sur les territoires urbains et ruraux. Le [baromètre 2016 des tiers-lieux](#), publié en juin de cette année par Néo-nomade indique que la France a connu une progression de 3 fois plus d'espaces partagés en 6 ans.

Cette croissance rapide, en particulier mais pas seulement, des espaces de coworking est concomitante de la diffusion des outils numériques dans l'univers du travail ainsi que dans toutes les sphères de la vie sociale et intime. Ce phénomène témoigne non moins de la progression du nombre de travailleurs indépendants ou encore de [pluri-actifs](#) cumulant plusieurs emplois et quelquefois aussi différents statuts. Beaucoup de ces professionnels exercent le plus souvent leurs activités à domicile et/ou en nomadisme, et ce dans un contexte d'isolement social et géographique pouvant affecter tout autant leur condition de travail que leur santé.

Par ailleurs, un certain nombre de salariés résidants dans des communes rurales voire [hyper-rurales](#) parcourent quotidiennement plusieurs dizaines de kilomètres pour se rendre dans les bureaux ou les locaux de leurs employeurs situés dans des zones péri-urbaines ou dans des bourgs-centres. Des déplacements qui en plus d'augmenter les émissions de gaz à effet de serre, génèrent des ["externalités négatives"](#) du point de vue de la santé des personnes, de leur productivité, de leur pouvoir d'achat et de l'économie locale.

Mais au-delà de ces enjeux, les tiers-lieux ne sont-ils pas à la fois des indicateurs et des accélérateurs [d'innovations](#) aujourd'hui à l'oeuvre notamment en milieu rural et en particulier au sein des Parcs naturels régionaux ?



Les Parcs naturels régionaux pratiquent dès que cela est possible une approche par l'innovation, notamment parce qu'ils sont sollicités par les acteurs et populations de leur territoire. Mais de nouveaux enjeux et défis apparaissent ou prennent une telle ampleur qu'il devient urgent d'accélérer la pratique de l'innovation et la diffusion des résultats et méthodes.

Extrait du Livre blanc :
[l'innovation dans les Parcs naturels régionaux](#)

¹- Comme le site web [Zevillage](#) dédié aux nouveaux modes de travail.

²- [Movilab](#) - "Laboratoire en modes de vie durable" - propose un wiki dédié aux "Tiers Lieux Libres et Open Source". Deux des protagonistes de ce "dispositif d'incubation" Yoann Duriaux et Antoine Burret, sont aussi les auteurs du ["Manifeste des Tiers-lieux Opensource"](#).

³- Parmi ces travaux, signalons ceux de [Raphaël Besson](#), de [Raphaël Suire](#), de [Julie Fabbri](#), d'[Antoine Burret](#) et d'[Alexandre Blein](#).

Panorama des tiers-lieux en milieu rural et péri-urbain

Le **tiers-lieu**, ou la **troisième place**, est un terme traduit de l'anglais The Third Place. Il fait référence aux environnements sociaux se distinguant des deux principaux que sont la maison et le travail.

Dans son livre datant des années 1980 - "The Great, Good Place" - [Ray Oldenburg](#), professeur émérite de sociologie urbaine à l'université de Pensacola en Floride, indique que les troisièmes places sont importantes pour la société civile, la démocratie, l'engagement civique et instaurent un sentiment d'espace. Il s'entend comme volet complémentaire, dédié à la vie sociale de la communauté, et se rapporte à des espaces où les individus peuvent se rencontrer, se réunir et échanger de façon informelle.

[Wikipédia](#)

Le panorama des tiers-lieux auquel est consacré cette première partie s'attache à établir un inventaire synthétique de ces différents types de lieux-tiers en plein essor en France et partout dans le monde, notamment en milieu rural. Pour autant, établir une typologie des tiers-lieux ruraux et péri-urbains n'est pas sans poser question sur ce que recouvre aujourd'hui la notion de ruralité.

D'une manière générale et s'agissant plus particulièrement des tiers-lieux, en quoi la classification rural / péri-urbain / urbain est-elle encore pertinente et éclairante pour comprendre les enjeux territoriaux ?

Ruralité ou Hyper-ruralité ?

La notion de ruralité (...) ne fait plus sens. [Elle est] dépassée par le fonctionnement du système territorial fait de centralités, de réseaux et de flux (de personnes, de biens, d'activités, d'informations...), à toutes les échelles, en interaction permanente et évolutive.

[Extrait du rapport du sénateur Alain Bertrand, Hyper-ruralité, juillet 2014](#)

Les chercheurs et experts sont unanimes pour constater qu'au-delà du mouvement général d'urbanisation – 70% des Français habitent aujourd'hui dans des villes ou des communes situées dans l'aire d'influence d'une ville – les modes de vie se sont rapprochés considérablement, du fait du développement des moyens de communication (automobile, téléphone, Internet, télévision) : populations urbaines et rurales consomment et aspirent presque aux mêmes choses. Ainsi les ruraux ne sont pas en reste sur les urbains lorsqu'ils s'engagent dans des projets collectifs de circuits courts alimentaires, d'autonomie énergétique, de mobilité douce, d'épargne de proximité, etc.

[Extrait du rapport de Claudy Lebreton, Une nouvelle ambition territoriale pour la France en europe, mars 2016](#)

Ceci étant brièvement posé, pour cet inventaire nous avons fait le choix de sélectionner les tiers-lieux visiblement les plus répandus dans les campagnes et dans les territoires péri-urbains. Ces tiers-lieux de travail, de services et d'activités sociales et culturelles représentent un panel d'espaces relativement distincts les uns des autres, adossés ou pas à des structures existantes et s'adressant à des publics variés.

A travers un certain nombre d'exemples issus de différents territoires et sur la base de références bibliographiques, la typologie proposée donne à voir probablement en filigrane, certaines des spécificités des tiers-lieux ruraux et péri-urbains par comparaison avec les tiers-lieux urbains.

Les espaces de travail partagés : coworking et télétravail

LE COWORKING, KÉSAKO ?

Le concept de coworking repose sur deux notions :

- un espace de travail partagé
- un réseau de professionnels dont les compétences sont propices à l'échange.

L'idée d'origine était de fournir aux indépendants un espace de socialisation où retrouver, non seulement le confort du travail à domicile, mais également la richesse sociale du travail en entreprise. Aujourd'hui, un certain nombre d'entreprises favorisent cette forme de travail pour des raisons d'économie et de flexibilité évidentes mais aussi pour dynamiser la créativité de leurs employés. En effet, les espaces de coworking favorisent la prise de contact et les rencontres enrichissantes. De plus, le climat de brainstorming semble très favorable à l'émergence de nouvelles idées. C'est en tout cas ce que la plupart des coworkers affirment, rajoutant même que le travail en coworking aurait considérablement amélioré leur productivité, leur apprentissage de la collaboration et le respect qu'ils ont des idées et de la manière de travailler d'autrui.

[Extrait d'une page du site web de Pôle Emploi dédié au Coworking](#)

S'il existe aujourd'hui de nombreux espaces de coworking dans les villes, on en trouve aussi de plus en plus dans les campagnes et autour des agglomérations. Apparus en France à partir de 2008 avec la création de La Cantine⁴ à Paris, ces tiers-lieux accueillent majoritairement des travailleurs indépendants à la recherche

de lieux de travail flexibles, confortables, à proximité de leur domicile et favorisant le partage et les collaborations entre professionnels d'un même secteur ou de secteurs différents. Beaucoup de coworkers sont des travailleurs mobiles, "nomades"⁵, compte tenu de la nature de leur activité professionnelle et des outils numériques leur permettant de travailler à distance.

Certains espaces de coworking accueillent en outre, mais en plus faible proportion, des télétravailleurs : à savoir des salariés exerçant de manière régulière leur emploi à l'extérieur des bureaux et locaux de leur entreprise. Ajoutons qu'à contrario, des entreprises expérimentent actuellement le coworking en interne⁶ pour leurs salariés.

DÉFINITION JURIDIQUE DU TÉLÉTRAVAIL

Le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle un travail qui aurait également pu être exécuté dans les locaux de l'employeur est effectué par un salarié hors de ces locaux de façon régulière et volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication dans le cadre d'un contrat de travail ou d'un avenant à celui-ci.

[Article L. 1222-9 section 4 Télétravail : loi « Warsmann » du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives](#)

[La loi dite "Sauvadet" du 12 mars 2012](#) régit pour sa part le télétravail pour les agents de la fonction publique.



⁴. Depuis 2013 ce tiers-lieu d'innovation numérique se nomme NUMA et propose notamment du coworking ainsi que de nombreux événements.

⁵. "Selon les données de l'enquête sur les conditions de travail en Europe, en 2005, 7% des travailleurs de l'Union européenne presteaient au moins un quart de leur temps de travail dans un endroit autre que leur bureau habituel (ou endroit permanent de travail), en 2010 ils sont 24%." Valenduc Gérard, Vendramin Patricia, Le travail dans l'économie digitale : continuités et ruptures, Mars 2016.

⁶. Cette variante du coworking au sein des entreprises a comme nom le [corpworking](#).

Ces autres espaces de travail partagés que sont les télécentres existaient déjà en France avant que n'apparaissent les premiers espaces de coworking. Ces tiers-lieux à destination d'abord de salariés mais aussi d'entrepreneurs, ne représentent que la partie émergée du "télétravail formel" par opposition au "télétravail informel", c'est-à-dire ne faisant pas l'objet d'un accord d'entreprise : une dimension invisible mais bien réelle du travail à distance que l'on désigne aussi par la notion de "télétravail gris"⁷.

d'enfants, achats groupés, co-voiturage (...) qu'ils peuvent difficilement trouver dans ou à proximité de leur commune de résidence.

- de rompre avec un certain isolement en côtoyant d'autres professionnels et d'autres publics. Et par là même de trouver au sein de ces tiers-lieux des occasions de coopérer et collaborer avec d'autres professionnels, de partager des moments de convivialité, d'échanger des savoirs et des services.

LE TÉLÉSPACE VERCORS À VILLARD-DE-LANS

La Communauté de communes du massif du Vercors propose aux entreprises tertiaires, des locaux de travail et des services associés au sein du Téespace Vercors. Ce bâtiment de 500 m² est composé de 13 bureaux de 14 à 48m² répartis sur 2 niveaux. Implanté au cœur de Villard de Lans, il est idéalement situé à proximité des services externes pour les entreprises (poste, banques, administration...).

Bénéficiant d'un cadre naturel remarquable, le Téespace [...] héberge des entreprises tournées vers le télétravail (travail à distance, délocalisé, télépendulaire, nomade) et les téléservices. Il est aussi un site d'accueil pour les entreprises. Il est la démonstration que vivre et travailler autrement sur le Plateau du Vercors est possible grâce aux nouvelles technologies d'information et de communication.

<http://www.vercors.org/tsv.html>

Dans les territoires ruraux et péri-urbains, les télécentres, comme les espaces de coworking, permettent aux professionnels qui fréquentent ces deux types de tiers-lieux :

- d'avoir accès (sous condition de ressources financières suffisantes) à des espaces de travail mutualisés, équipés et connectés au cœur ou à proximité des centres-bourgs ou des villages où ils résident.
- de réduire leurs déplacements professionnels (en particulier les déplacements pendulaires) et les "externalités négatives" qui peuvent en découler pour leur santé, leur condition de travail, leur pouvoir d'achat et pour l'environnement.
- de bénéficier au sein ou à proximité de ces tiers-lieux, de certains services connexes : restauration, garderie

POURQUOI PARLER DE TÉLÉTRAVAIL DANS LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT

De par sa proximité avec les grands bassins d'emploi lyonnais, stéphanois, annonéen ou encore de la vallée du Rhône et avec un environnement et des paysages naturels et préservés, le territoire du Parc jouit d'une attractivité grandissante avec pour conséquence un caractère résidentiel qui s'affirme (notamment sur la frange rhodanienne du territoire) et des problématiques de congestion de certains axes routiers du fait des déplacements pendulaires.

C'est, en priorité, pour répondre à cette dernière contrainte que le Parc souhaite aujourd'hui développer la pratique du télétravail. En effet, le télétravail et ses vertus sociales, économiques et environnementales a toute sa place dans le projet de développement durable porté par le Parc du Pilat.

A Pélussin, la Maison des services propose un espace de coworking, l'atelier, pour les salariés et indépendants souhaitant bénéficier d'un espace partagé de travail.

[Extrait du site web créé à l'initiative du Parc naturel régional du Pilat pour "contribuer au maintien et au développement de l'activité économique sur les territoires ruraux".](#)

Certains territoires bénéficient aujourd'hui de politiques de promotion et d'aide à la création et au développement d'espaces de travail partagés. Les protagonistes de ces actions et de ces projets contribuent de la sorte :

- à l'attractivité économique du territoire, en favorisant la dépoliarisation des activités (situés dans l'aire d'influence

⁷. "66% des télétravailleurs sont des télétravailleurs gris": "livre blanc national sur le télétravail et les nouveaux espaces de télétravail", Tour de France du Télétravail 2012.

des zones urbaines) en faveur de leur maintien en milieu rural et en facilitant l'installation de nouveaux actifs.

- à la pérennisation et l'optimisation d'équipements publics et de services de proximité en faveur des habitants (école, crèche, commerces, MSAP...) comme étant un des effets positifs induit par la dynamique socio-économique du territoire ⁸.
- à la diminution des impacts négatifs sur le territoire, des trajets domicile/travail ⁹.

Le développement des espaces de travail partagés participe à la revitalisation des campagnes. De plus en plus de communes, d'EPCI et de départements ruraux, s'inscrivent aujourd'hui dans des démarches innovantes pour la création d'espaces de travail partagés et d'autres tiers-lieux. Les régions – par exemple la [Région Nouvelle Aquitaine](#) – initient également des politiques territoriales en faveur du développement des tiers-lieux. En faisant ainsi la promotion des nouveaux modes de travail, les collectivités territoriales cherchent notamment à inciter un certain nombre de citoyens en quête d'une meilleure qualité de vie, à migrer vers leurs territoires ruraux désormais connectés ¹⁰.

A ce propos, parmi les personnes qui aujourd'hui utilisent occasionnellement un espace de travail partagé, il convient de souligner la proportion non négligeable de touristes. Qu'il s'agisse de vacanciers de passage ou bien de personnes propriétaires d'une résidence secondaire, un certain nombre de ces touristes majoritairement citadins

n'en sont pas moins aussi des actifs qui par choix ou par obligation, restent peu ou prou connectés ¹¹ (dans tous les sens du terme) à leur activité professionnelle durant leur séjour en villégiature.

Cette catégorie de [coworkers intermittents](#) révèle à notre sens la porosité actuelle - sur un plan spatial comme temporel - induite par les outils numériques, entre la sphère professionnelle d'une part et la sphère personnelle d'autre part. D'ailleurs, que ce soit ou pas au sein d'un tiers-lieu, il est désormais difficile à notre époque hyper-connectée, de savoir si tel individu devant son écran d'ordinateur (sur sa tablette, sur son smartphone), travaille et/ou s'adonne à d'autres activités.



© Gilles Tardjeman - Parc naturel des Grands Causses

Le Gers, pourquoi n'y passer que mes vacances ? Venez travailler et vivre dans un cadre idéal pour développer votre activité professionnelle

[Extrait du site web de Soho Solo Gers en Gascogne
dédié à l'installation de nouveaux actifs dans
le département du Gers](#)

Le télétravail en Lozère

Formidable opportunité pour les travailleurs des zones urbaines cherchant à concilier cadre de vie et épanouissement professionnel, le télétravail représente un enjeu majeur du développement des territoires ruraux.

Territoire attractif par le cadre de vie qu'il offre aux salariés et aux travailleurs indépendants, située à distance mais liée au développement des grandes agglomérations du sud de la France, la Lozère possède de nombreux atouts pour devenir un territoire d'expérimentation du télétravail.

[Extrait du site web de Solozère dédié au télétravail et
aux tiers-lieux en Lozère](#)

⁸. [Etude sur les opportunités des territoires à développer le télétravail, modélisation des gains pour les individus, les entreprises et les territoires, Rapport final du CGET, Novembre 2015.](#)

⁹. Il convient toutefois de replacer cette diminution (les gaz à effet de serre) dans le contexte des territoires ruraux qui à l'inverse des territoires urbains ne souffrent pas ou peu de la pollution liée aux transports routiers. En revanche, le télétravail engendre sur le plan environnemental des effets pervers ([L'effet rebond](#)) parmi lesquels : une consommation énergétique supplémentaire au domicile des télétravailleurs (ce qui légitime en soi le télétravail au sein d'un tiers-lieu) ainsi qu'un accroissement du nombre de télétravailleurs qui résident dans des zones distantes des agglomérations où sont concentrés la plupart des équipements publics et des services marchands et non marchands. Ceci ayant donc pour conséquence d'augmenter le nombre de kilomètres à parcourir et de multiplier les déplacements véhiculés.

ET SI ON TRAVAILLAIT AUTREMENT DANS LA DRÔME ?

L'expérimentation sur le télétravail et les nouveaux modes de travail en milieu rural a débuté en 2012 dans la Vallée de la Drôme dans le cadre d'un Pôle d'Excellence Rurale, soutenu par l'Etat et les communautés de communes du Val de Drôme, du Crestois Pays de Saillans Cœur de Drôme et du Diois. L'objectif était d'accompagner le développement de lieux pouvant accueillir des télétravailleurs ou des co-workeurs. Ce projet réunissait des acteurs divers, Espaces Publics Internet, centres de formations, associations, offices du tourisme. L'Epi-Centre de Crest est né de cette expérimentation.

Un réseau d'acteurs regroupant les espaces issus de ce projet a été créé afin d'échanger sur les problématiques rencontrées par chacun.

En 2013, certains espaces ont ouvert leurs portes et la communication autour des nouveaux modes de travail a pu débiter, notamment avec l'ouverture du site internet Cedille.pro. L'ambition de ce portail était d'informer sur les nouveaux modes de travail et mettre en réseau les télétravailleurs, ainsi que les espaces.

En 2014, le contexte du projet avait évolué avec l'ouverture en Drôme, d'espaces de co-working, d'initiative privée. L'objectif s'est alors élargi vers la promotion d'une offre plus large incluant aussi bien des espaces « privés » que publics, associatifs, à but lucratif. Le réseau de partenaires Cedille.pro s'est alors élargi à tout le département de la Drôme.

[Extrait du site web du réseau des espaces de coworking de la Drôme, initié par le Pôle Numérique](#)

De nombreuses autres initiatives de création et de développement de tiers-lieux émanent, depuis plusieurs années déjà, de porteurs de projets privés ou publics. Certains de ces espaces de travail partagés ruraux ou péri-urbains sont plus ou moins en liaison avec d'autres tiers-lieux situés en ville, voire même affiliés à un réseau de tiers-lieux à l'échelle régionale ou nationale¹².

CO-WORKING RURAL

Une Abbaye de Thélème du XXIème siècle ? Un caravansérail des nomades numériques, une base arrière de pirates, d'entrepreneurs et d'indépendants ? Le Village est un mélange de tout cela. Derrière l'utopie apparente se cachent des mouvements de fond qui travaillent la société et modifient irrémédiablement nos façons de travailler ou de vivre ensemble.

Le projet du Village ne vient pas de nulle part ; depuis 2 ans, Mutinerie expérimente avec son espace parisien de nouvelles formes de travail à la pointe de l'innovation sociale. En 2 ans, elle est devenue un pionnier du coworking en Europe ainsi qu'un espace mythique de la scène startup et de l'économie collaborative à Paris.

Mutinerie a montré que ces tiers-lieux ouverts et partagés permettent de démultiplier les énergies et de tendre vers plus d'harmonie sociale. Fort de notre expérience, Mutinerie Village explore le "Libres Ensemble" encore plus loin.

[Extrait du site web de Mutinerie Village, un espace de coworking rural créé à la suite et dans le sillage de Mutinerie à Paris](#)



© Parc naturel du Vercois

¹⁰ Soulignons toutefois qu'aujourd'hui, les habitants et les établissements publics et privés des territoires ruraux ne bénéficient toujours pas d'un niveau de débit performant

¹¹ Il est à noter que ces touristes ne bénéficient pas toujours d'une connexion internet / téléphone de qualité compte tenu de la faible couverture aux réseaux de communication, des territoires ruraux et en particulier de ceux qui sont les plus enclavés.

¹² A titre d'exemples : La Ruche est un réseau national de 5 tiers-lieux de travail dédiés à l'entrepreneuriat et à l'innovation. La Coopérative Tiers-lieux est un collectif d'acteurs qui promeut « le travailler autrement pour vivre mieux » en région Nouvelle Aquitaine.

DES ESPACES DE TRAVAIL PARTAGÉS SUR LE PAYS DE REDON-BRETAGNE SUD

Le travail à distance se développe de plus en plus. Prenant différentes formes, il devient la réalité d'une grande diversité de travailleurs : travailler dans le train, en attendant une correspondance, chez soi, chez un collaborateur, emprunter le bureau d'un partenaire le temps de... Qu'ils soient indépendants, salariés, chercheurs d'emploi, bénévoles associatifs, etc. ces nouveaux travailleurs ont besoin de raccrocher leur activité à un lieu physique et à un réseau humain.

Pour répondre à ces nouveaux besoins, la MEDEFI accompagne des acteurs du territoire

pour mettre en place des espaces de travail partagés sur le territoire et a créé le label mon autre BUREAU.

Mon autre BUREAU accueille tout travailleur qui souhaite et peut travailler à distance et est ouvert à tous. Quel que soit le statut, il répond à la diversité des besoins et des envies : bien-être et ambiance de travail, productivité et réseautage, accessibilité et ouverture.

[Extrait du site web de La Maison de l'Emploi du Développement de la Formation et de l'Insertion du Pays de Redon Bretagne Sud](#)

Ces autres tiers-lieux au service des territoires ruraux et péri-urbains

Différents types de tiers-lieux, autres que les espaces de coworking et les télécentres, présentent également plusieurs avantages pour les communes rurales et péri-urbaines situées sur le périmètre d'un parc naturel régional et pour leurs habitants.

- Ces tiers-lieux contribuent à l'appropriation des outils numériques et à la diffusion de la culture numérique en direction de tous les publics ; notamment de personnes socialement fragilisées et géographiquement isolées.
- Ces tiers-lieux contribuent à la pérennisation et au développement des services de proximité, ainsi qu'à la dynamisation de la vie sociale et culturelle de ces territoires.
- Ces tiers-lieux valorisent les ressources et compétences locales, les projets innovants. Ils favorisent par là même le maintien et la création d'activités professionnelles (entrepreneurs, artisans, salariés) ainsi que l'installation de nouveaux actifs sur le territoire.



Les Espaces Publics Numériques

Les Espaces Publics Numériques

Ouvert à tous, un Espace Public Numérique (EPN) permet d'accéder, de découvrir, de s'informer, d'échanger, de créer et de s'initier aux outils, aux services et aux innovations liés au numérique dans le cadre d'actions diversifiées : rencontres, débats, ateliers collectifs d'initiation ou de production, médiations individuelles, libre consultation, etc.

Les EPN proposent des accès à l'Internet, ainsi qu'un accompagnement qualifié pour favoriser l'appropriation des technologies et des usages de l'Internet fixe et mobile. Les EPN sont des centres de ressources pour le développement numérique des territoires. Ils mettent à disposition des équipements. Ils proposent des méthodes d'accompagnement de projets coopératifs. Ils organisent des ateliers et des parcours d'initiation accessibles à l'ensemble des citoyens.

Les EPN sont des lieux d'expérimentation et de diffusion des nouveaux services et des nouveaux usages liés au numérique, ainsi que des lieux d'animation de projets collaboratifs de proximité (co-construction, participation, partenariats, etc.).

[Extrait du site web Net Public](#)

Présentation des Espaces Régionaux Internet Citoyen (ERIC) - Centres de Ressources

Le réseau des **Espaces Régionaux Internet Citoyen (ERIC)** existe en Provence-Alpes-Côte d'Azur depuis 2001. Créé à l'initiative de la Région et soutenu par ses partenaires (Etat, Europe) leur objectif premier consistait à favoriser l'appropriation par tous des Technologies de l'Information et de la Communication, en permettant à chaque citoyen de disposer à proximité d'un espace numérique équipé et d'un accompagnement réalisé par une équipe d'animation multimédia.

Le territoire compte désormais près de 160 lieux et de 300 animateurs. Pourtant aujourd'hui, les besoins ont évolué : les taux d'équipement ont progressé, les moyens d'accès se sont diversifiés, le territoire est mieux couvert en haut et très haut débit, faisant passer l'animation multimédia dans le champ de la médiation numérique pour accompagner les citoyens et les acteurs locaux vers des services élaborés et des usages avancés du numérique.

Le dispositif ERIC Centres de ressources numériques est à l'image de cette double mission grâce à 3 niveaux de labellisation :

- **La labellisation ERIC** : pour les espaces souhaitant participer aux actions du réseau et bénéficier d'un accompagnement (ressources, professionnalisation des animateurs, partage d'expériences...)
- **La labellisation ERIC-Services** : pour les espaces souhaitant structurer une offre de services numérique thématique en faveur des usagers
- **La labellisation ERIC-Lab** : pour les espaces souhaitant expérimenter des projets innovants, multipartenariaux, souvent ambitieux autour des laboratoires de coproduction, des Tiers-Lieux, du co-working, de l'Open Data, etc. et mettre à disposition des autres espaces les résultats de leur expérimentation

[Extrait du site de la Région P.A.C.A. dédié aux usages et services numériques](#)

Les Fab Labs

Fab lab

Un fab lab (contraction de l'anglais fabrication laboratory, « laboratoire de fabrication ») est un tiers-lieu de type "makerspace" ouvert au public où il est mis à sa disposition toutes sortes d'outils, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur, pour la conception et la réalisation d'objets.

La caractéristique principale des fab lab est leur « ouverture ». Ils s'adressent aux entrepreneurs, aux designers, aux artistes, aux bricoleurs, aux étudiants ou aux hackers en tout genre, qui veulent passer plus rapidement de la phase de concept à la phase de prototypage, de la phase de prototypage à la phase de mise au point, de la phase de mise au point à celle de déploiement, etc. Ils regroupent différentes populations, tranches d'âge et métiers différents. Ils constituent aussi un espace de rencontre et de création collaborative qui permet, entre autres, de fabriquer des objets uniques : objets décoratifs, objets de remplacement, prothèses, orthèses, outils...

Pour être appelé fab lab, un atelier de fabrication doit respecter la charte des fab labs. Celle-ci a été mise en place par le Massachusetts Institute of Technology (MIT). Dans le langage courant un fab lab ou fablab n'est pas nécessairement affilié au MIT puisque des "makerspace" ou "atelier de fabrication numérique", selon la désignation des pouvoirs publics français, sont aussi désignés selon cette terminologie. Les fab labs sont réunis en un réseau mondial très actif, d'après son initiateur Neil Gershenfeld.

[Wikipédia](#)

Un FabLab à Crest ?

Le 8 Fablab Drôme s'est construit sur le territoire à travers des réunions publiques et des groupes de travail qui ont abouti à la création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) réunissant à ce jour 65 sociétaires (associations, entreprises, particuliers et 3 collectivités publiques : ville de Crest et les communautés de communes du Val de Drôme et du Crestois Pays de Saillans).

Ce qui réunit les partenaires, c'est l'envie de créer un FABLAB de territoire, ouvert aux grands publics avec une finalité économique vers les entreprises.

[Extrait du site web du 8Fablab Drôme à Crest](#)

Présentation du fablab de la Fruitière numérique

Plateforme de création numérique ouverte à tous, permettant de bidouiller, de créer des prototypes rapides, de fabriquer... Le FabLab s'adresse à toute personne intéressée par la découverte et l'utilisation des techniques de Fabrication Assistée par Ordinateur.

Découpe laser, impression 3D, fraisage 3D, scanner 3D, plotter de découpe... et plus encore ! Le FabLab propose également des ateliers de formation à l'utilisation de machines CNC, à la CAO, à la modélisation 3D, à la réalité augmentée et réalité virtuelle. Il œuvre pour l'accès au numérique pour tous et favorise ainsi l'innovation « ouverte ».

[Extrait du site web de la Fruitière Numérique à Lourmarin \(Vaucluse\)](#)

Les Repair Cafés

Qu'est-ce qu'un Repair Café ?

Réparer ensemble, c'est l'idée des Repair Cafés dont l'entrée est ouverte à tous. Outils et matériel sont disponibles à l'endroit où est organisé le Repair Café, pour faire toutes les réparations possibles et imaginables. Vêtements, meubles, appareils électriques, bicyclettes, vaisselle, objets utiles, jouets, et autres. D'autre part sont présents dans le Repair Café des experts bénévoles, qui ont une connaissance et une compétence de la réparation dans toutes sortes de domaines.

On y apporte des objets en mauvais état qu'on a chez soi. Et on se met à l'ouvrage avec les gens du métier. Il y a toujours quelque chose à apprendre au Repair Café. Ceux qui n'ont rien à réparer prennent un café ou un thé, ou aident à réparer un objet appartenant à un autre. On peut aussi toujours y trouver des idées à la table de lecture qui propose des ouvrages sur la réparation et le bricolage.

[Extrait du site web de la Fondation Repair Café](#)

A l'initiative de La Maison des Peuples et de la Paix et de l'association Les Petits débrouillards, nous souhaitons lancer l'opération Repair Café

Késako ? Jeter pas question !

La société occidentale est une société de consommation. Nous achetons toujours plus et jetons toujours plus. Les objets de luxe que nous possédons sont rarement utilisés longtemps. Au moindre défaut – une chaise au pied branlant, un lecteur de CD qui refuse de s'ouvrir, un chandail troué au coude - nous les jetons pour en acheter un neuf. Une quantité de choses sont jetées avant même d'avoir été utilisées un an. Il ne vient plus à l'esprit de la plupart des gens qu'il est possible de les réparer et si nous y pensons nous ne savons plus comment faire. Aujourd'hui, le savoir-faire en matière de réparation se perd, très vite. Ceux qui possèdent encore ces connaissances pratiques, élémentaires, artisans, personnes âgées ou peu qualifiées, ne sont pas toujours appréciés à leur juste valeur par la société, et souvent, en sont même exclus contre leur gré. Leurs compétences ne sont pas mises à profit, ou si peu, alors qu'ils auraient tant à apporter à la société pour en faire une société durable.

Faire appel à ces experts pour animer les rencontres de réparation produit simultanément nombre d'effets positifs. Ceux qui autrement seraient laissés pour compte, retrouvent leur place. Un précieux savoir-faire se transmet. La consommation de matières premières et énergétique nécessaire à la fabrication de nouveaux produits est réduite. En outre, la réparation en alternative au tout-jetable contribue à réduire les émissions de CO₂. Car fabriquer de nouveaux produits - et les recycler - produit du CO₂.

Le Repair Café apprend aux gens à voir autrement ce qu'ils possèdent, à en redécouvrir la valeur. La réparation d'objets favorise un changement de mentalité, qui est la condition première à un large soutien pour une société durable construite par tous. Surtout, le Repair Café veut être une expérience ludique, et gratifiante, de la réparation qui s'avère souvent très simple. Venez et essayez

[Document extrait du site web de la Maison des Peuples et de la Paix à Angoulême](#)

Les Maisons de Services au Public

Qu'est-ce qu'une Maison de services au public ?

Dans une « Maison de services au public » l'utilisateur est accueilli par un agent et peut, dans un lieu unique, obtenir des informations et effectuer des démarches administratives relevant de plusieurs administrations ou organismes publics. A proximité de chez soi, la Maison permet d'accéder à une large palette de services.

Elle offre aux habitants une aide, une écoute et un accompagnement de qualité dans leurs démarches de la vie quotidienne : aides et prestations sociales, emploi, insertion, retraite, énergie, prévention santé, accès aux droits, mobilité, vie associative.

Les Maisons, animées par des agents formés par les opérateurs partenaires, délivrent un premier niveau d'information et d'accompagnement de plusieurs natures :

- **Accueil, information et orientation** : documentation, orientation vers le bon interlocuteur, information sur les droits et prestations (allocations, législation du travail, formation) ...
- **Aide à l'utilisation des services en ligne** : télé déclaration, inscription et mise à jour de son espace personnel, aide à la recherche d'emploi, candidature en ligne...
- **Aide aux démarches administratives** : compréhension des courriers administratifs, constitution de dossiers, (...)
- **Mise en relation avec les partenaires** : prise de rendez-vous, permanences partenaires dans les locaux de la Maison de services au public, entretien à distance ...

[Extrait du portail des Maisons de services au public](#)

La Maison de Services au Public de la Vallée de l'Ance (MSVA) : Une structure au service du territoire et de ses habitants

« Un accueil, des informations, une réponse adaptée »
« Un guichet unique des services multiples »

Accueillir, informer, renseigner, orienter, aider et accompagner sont les maîtres mots de la Maison de services au public de la Vallée de l'Ance (MSVA).

Ce guichet unique, ouvert à tous, a été conçu pour faciliter la vie quotidienne des usagers en Vallée de l'Ance. Pensée dans une logique de proximité, cette structure intercommunale vous facilitera ainsi l'accès aux services publics et privés relevant de l'intérêt général.

Grâce aux conseils individualisés délivrés par du personnel qualifié, aux nombreux partenariats développés, aux permanences, aux annonces et aux postes informatiques, vous trouverez toutes les informations et réponses aux difficultés et questions que vous vous posez :

- **La vie pratique** : impression de document, aide aux démarches administratives, services sociaux, questions diverses, accueil des nouveaux habitants, etc.
- **L'emploi – formation** : Aide à la rédaction d'une lettre de motivation, d'un CV, recensement des offres d'emploi de la Vallée de l'Ance et des territoires alentours réactualisées chaque semaine, annuaire des entreprises, fond documentaire, formation-atelier, permanence de la Mission Locale et de Pôle emploi, etc.
- **L'habitat** : annonces de logements, conseils juridiques et pratiques, informations sur les aides et les subventions.
- **Porteur de projet** : accueil et accompagnement de porteurs de projet, aides techniques – matériels et financières, recensement de locaux vacants – reprises/cessations d'activités, etc.
- **Le milieu associatif** : organisation de formation, conseils juridiques et pratiques, aides à la conception et création d'outils de communication, salle de réunion, prêt de matériel, etc.

[Extrait du site web de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ance \(Puy-de-Dôme\)](#)

Les bibliothèques / médiathèques troisièmes lieu

Face à la montée d'Internet et à la diversification des usages, les bibliothèques traversent une crise identitaire et tentent de redéfinir leurs missions. **Le modèle de la bibliothèque troisième lieu** semble caractériser nombre de nouveaux établissements. Véritables lieux de vie, centres culturels communautaires, ils fédèrent leurs usagers autour de projets culturels et sociaux. Ils proposent une offre élargie et des services novateurs. Ils n'hésitent pas à recourir à des techniques issues du marketing et s'inscrivent dans la compétition de l'univers marchand.

[Extrait du mémoire d'étude de Mathilde Servet, Les bibliothèques troisième lieu, Diplôme de conservateur des bibliothèques, Janvier 2009, p.4](#)

Bibliothèque la Serradaïga : le troisième lieu ?

La bibliothèque, troisième lieu, incarne une nouvelle génération d'établissements culturels. En rupture avec une vision élitiste de la culture, la bibliothèque troisième lieu refuse d'être un lieu de prescription du savoir et célèbre les dissonances culturelles, le voisinage de contenu, la diversité des supports culturels. Le goût et les pratiques des usagers ont une incidence directe sur la déclinaison des collections et des services proposés.

La bibliothèque la Serradaïga s'est emparée du concept. On peut s'y rendre spontanément avec la certitude de se retrouver en bonne compagnie, entouré d'habitues. On y est à l'aise dans un cadre confortable et douillet. Ce sont les usagers qui lui donnent sa richesse. Ils investissent la bibliothèque à leur manière et s'approprient le lieu. Ils s'y retrouvent pour partager un moment, une activité... ou simplement y trouver le livre qui va accompagner leur soirée. Les plus jeunes y croisent les plus âgés... Un joyeux désordre règne... La vie quoi.....

[Extrait du site web de la commune de Saint-Jean-de-Ceyrargues \(Gard\)](#)



Typologie des tiers-lieux existants au sein des Parcs naturels régionaux : étude de 3 territoires pilotes

Le territoire / Parc des Baronnies provençales

Focus

Extrait du [site web de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France](#)

- Parc créé le 26/01/2015
- Superficie : 1 506 km²
- 31 164 habitants
- 2 Régions :
 - Auvergne-Rhône-Alpes
 - Provence-Alpes-Côte d'Azur
- 86 Communes
- 8 communautés de communes
- 6 villes-portes :
 - Dieulefit, Grignan, Sisteron, Valréas, Vaison-la-Romaine, Veynes

[Orientations de la Charte](#)

Ambition I

Fonder l'évolution des Baronnies Provençales sur la préservation et la valorisation des différents atouts naturels et humains

Ambition II

Relocaliser une économie fondée sur l'identité et la valorisation des ressources territoriales

Ambition III

Concevoir un aménagement cohérent, solidaire et durable des Baronnies Provençales

Le territoire / Parc vu par [l'INSEE en 2011](#)

Le territoire du Parc naturel régional (PNR) des Baronnies Provençales est un territoire attractif. Le nombre des habitants permanents comme celui des résidences secondaires ne cessent d'augmenter. Cet accroissement de la population crée des enjeux importants pour le territoire : d'une part, maintenir la cohésion sociale, les nouveaux habitants étant souvent plus aisés que les anciens, d'autre part préserver l'environnement et le cadre de vie, principal facteur d'attractivité. Pour les acteurs locaux, à ces enjeux s'en ajoute un autre d'ordre économique. L'économie du territoire doit offrir des emplois aux nouveaux actifs afin d'éviter la montée du chômage et l'augmentation des déplacements domicile-travail. Pour conforter la base économique, le maintien des filières agricoles est primordial.

Inventaire des tiers-lieux

(Informations recueillies auprès des structures porteuses d'un ou plusieurs tiers-lieux)

Nom et localisation du tiers-lieu	Implantation géographique / Morphologie spatiale	Usagers du lieu	Offres de services	Gestion / Animation du tiers-lieu	Réseaux / Collaborations
PIJ-Point Cyb- Les tuves coworking (26)	Situé à 1 km du centre du village de Buis-les-Baronnies (26) Nombre d'habitants du Pays de Buis-les-Baronnies : 4727 (Insee 2013)	Lieu intergénérationnel/ collégiens, lycéens, demandeurs d'emploi, travailleurs indépendants, associations	<ul style="list-style-type: none"> • Médiation numérique • Point Info Jeunesse / Point Cyb • Espace de coworking 	1 animatrice ETP Structure municipale	Réseau des EPN 26/07 Réseau Innover en Baronnies provençales
Aventic Sahune (26)	Sahune / Rémuzat / Verclause Territoire rural du Haut-Nyonsais (26) et de Rosans (05) constitué de communes entre 50 et 400 habitants. Nombre cumulé d'habitants dans la CC du Pays de Rémuzat et dans la commune de Sahune : 1271 (Insee 2013) Nombre d'habitants à Rosans : 505 (Insee 2013)	Concernant la médiation numérique, le public est essentiellement composé de retraités. Les activités de la MSAP et le coworking sont en phase de démarrage et devraient amener vers les espaces une autre population.	<ul style="list-style-type: none"> • Médiation numérique dans les locaux de l'association et à l'extérieur (établissements scolaires...) • MSAP (sur les 3 sites) • Projets de création d'espaces de coworking (démarches collaboratives en cours) 	1 salariée de la structure + 1 salariée mise à disposition + 3 bénévoles Financements : • collectivités (communes, département, état et communauté de communes) pour la partie MSAP. • Adhérents et activités de médiation numérique • Autofinancements : formations / intervention TAPS • Appels à projets (fondations...)	Réseau des EPN 26/07 Réseau Innover en Baronnies provençales Réseau des MSAP Collaborations avec d'autres acteurs du territoire ou hors du territoire : EPN, structures en lien avec le numérique ou la citoyenneté, ADRETS (...)
La serre Serres (05)	Territoire rural de la Communauté de Communes du Serrois (11 communes) Nombre d'habitants dans la CC du Serrois : 2459 (Insee 2013)	Porteurs de projet et toute personne désireuse de mutualiser des moyens et des outils techniques	MSAP Espace de coworking (phase d'expérimentation)	Salariées de la MSAP La MSAP est portée par la Communauté de Communes du Serrois	Partenaires de la MSAP
Espace Rural Numérique Montmorin (05)	L'ERN occupe les locaux de l'ancienne école de Montmorin, dans la Haute Vallée de l'Oule sur un territoire hyper-rural, au sud-ouest des Hautes Alpes.	<ul style="list-style-type: none"> • Les résidents de la CCVO (y compris ceux ayant une maison secondaire) • Quelques habitants de communes voisines 	<ul style="list-style-type: none"> • MSAP La Poste • Espace de coworking • Location bureau (pépinière) • Visio-guichet 	1 ETP depuis octobre 2016 Ressources de la Bibliothèque Départementale de Prêt des Hautes Alpes.	Collaboration avec la BDP 05 Collaboration avec le réseau Innover en Baronnies provençales

<p>Espace Rural Numérique Montmorin (05)</p>	<p>Montmorin est jusqu'en 2017 un des trois villages de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oule qui comprend environ 200 habitants. En 2017 la CCVO sera rattachée à la future communauté de Communes du Sisteronais – Buëch</p> <p>Nombre d'habitants dans la Vallée de l'Oule : 212 (Insee 2013)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les membres de la Congrégation St Jean (communauté religieuse implantée sur la commune de Montmorin). 	<ul style="list-style-type: none"> • Médiathèque / Bibliothèque 	<p>Financements du Conseil Départemental (05)</p> <p>Financements de La Poste : prise en charge partielle du salaire de la postière</p> <p>L'Etat participe au fonctionnement de la MSAP</p> <p>L'Espace rural est géré par la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oule</p> <p>Partenariat public/privé avec la Poste, nord net et Orange</p>	<p>Collaboration en cours avec Asoft (Nyons)</p> <p>Collaboration ponctuelle en 2016 avec l'association <u>Deltalab</u> de Valréas</p> <p>Pour la MSAP collaboration avec l'Adrets</p>
<p>Fact To 3 Veynes (05)</p>	<p>Situé au sud du département des Hautes-Alpes, la commune de Veynes est une des Villes-portes du Parc naturel Régional des Baronnies provençales</p> <p>Nombre d'habitants à Veynes : 3150 (Insee 2013)</p> <p>Local de 80 m² dans les anciens locaux EDF récupérés par la Mairie de Veynes</p>	<p>Créer une synergie entre artisans d'arts, designers, artistes plasticiens et industriels, par la mise en place d'une mutualisation de compétences et de moyens techniques</p> <p>Artisans d'arts et artisans, artistes plasticiens, architectes d'intérieurs, particuliers</p>	<p>Accompagnement technique pour résidences d'artistes plasticiens</p> <p>Formation et conseil DAO/CAO</p> <p>Prestation en modélisation 2D et 3D,</p> <p>Espace de co-working</p>	<p>Association loi 1901</p> <p>2 bénévoles (ETP 1,5)</p> <p>Bientôt un coordinateur salarié</p>	<p>Réseaux innover en Baronnies Provençales, UDESS 05, Comité d'expansion 05, ESIA, Mairie de Veynes</p>
<p>ASOFT Nyons (26)</p>	<p>Maison des associations à Nyons</p> <p>Nombre d'habitants à Nyons : 6657 (Insee 2013)</p> <p>Nombre d'habitants dans les 5 communes/antennes : 4628 (Insee 2013)</p> <p>Actuellement : 2 salles de (57 m²). En perspective : 3 petits bureaux</p> <p>Epicentre de l'association à Nyons. 5 antennes : Taulignan, Condorcet, Mirabel-aux-Baronnies, Venterol, Saint Sauveur Gouvernet</p>	<p>Tout public</p>	<p>Espace Public Numérique et espace de travail collaboratif (coworking)</p> <p>Services : Espace de coworking Formation numérique niveaux : débutants, moyens et avancé Espace de travail collaboratif Conseils et dépannage numérique Impressions et photocopies Animations des activités périscolaires Jeux en réseaux</p>	<p>Association loi 1901</p> <p>Modèle économique basé sur les recettes des activités et des subventions</p> <p>20 Bénévoles (animateurs)</p> <p>4 Salariés (animateurs, technique, coordinations)</p> <p>1 salarié de l'association Pôle numérique mise à disposition d'Asoft</p>	<p>Réseaux innover en Baronnies Provençales</p> <p>Convention partenariale avec l'association Deltalab</p>

Usagers des tiers-lieux (Personnes interviewées dans le cadre de l'étude)

Prénom	Tiers-lieu fréquenté	Activité professionnelle / Statut	Fréquence au sein du tiers-lieu	Fonction / Rôle au sein du tiers-lieu	Les changements et les effets positifs générés par le tiers-lieu
Matthieu	Espace Rural Numérique	Travailleur indépendant	3 jours / semaine	Aide à l'ouverture et à la fermeture des volets	Effets positifs liés à la convivialité du lieu
Bernadette	Espace Rural Numérique	Retraitée en cours de formation coworker - conférencière - animatrice d'atelier - organisatrice d'évènements	5 demi-journées par semaine		Nombreux contacts avec les habitants du village - Meilleure connaissance de l'environnement - Lien social - Relations d'échanges de services
Emeline	Les Tuves coworking	Salarié d'une association	Tous les jours de la semaine de 09h à 18h		Effets positifs liés au fait de travailler hors du domicile, de faire des rencontres et de bénéficier d'une connexion ainsi que du matériel mis à disposition (imprimante...)
Béatrice	Futur tiers-lieu au sein de la Médiathèque de Rosans (projet porté par l'association AVENTIC)	Entrepreneuse-salariée (Coopérative d'Activité et d'Emploi - Coodyssée) : Artiste plasticienne	Mi-temps	Usage professionnel ; Co-organisation de petits évènements chaleureux ; Présentation des œuvres	Socialisation au quotidien ; nouvelles rencontres ; développement de projets communs ; médiation autour du métier d'artiste-plasticien (difficultés rencontrées...)

(Les réponses sont une projection au sein d'un tiers-lieu en projet)



Relation Tiers-lieux / Parc
(Informations recueillies auprès des agents et directeurs des Parcs)

Niveau d'information et de connaissance sur les tiers-lieux	Champ de mission relatif aux tiers-lieux (Charte)	Rôle du/des agent(s) du parc concernant les tiers-lieux	Leviers favorables au développement des tiers-lieux	Freins au développement des tiers-lieux	Perspectives de travail souhaitées en faveur du développement des tiers-lieux
<p>Niveau de connaissance assez limité compte tenu de la relative nouveauté de ces lieux</p> <p>Très bonne connaissance du sujet concernant le vice-président en charge de l'Innovation et de l'Energie, également Conseiller Départemental (05) en charge des infrastructures et usages numériques.</p>	<p>Mesures de la Charte :</p> <p>III.2.3 Développer des réponses nouvelles aux besoins de communication et de mobilité (développer des modes alternatifs de déplacement, des services à la population, développement du numérique, etc.)</p> <p>II.4.4 Accueillir de nouveaux actifs en facilitant la pluriactivité, le développement du télétravail et des services en ligne (territoire numérique pilote, points d'accès innovants, plurifonctionnalité, etc.)</p> <p>III.4.3 Irriguer le territoire de services essentiels à sa vitalité et sa cohésion</p>	<p>Veille sur les projets de tiers-lieu sur le territoire Parc</p> <p>Volonté affirmée des élus de la commission « Innovation & Numérique » de travailler sur le sujet des tiers-lieux</p>	<p>Réseau territorial dynamique visant à promouvoir, valoriser et inciter la création de tiers lieux : « Innover en Baronnies provençales »</p> <p>Etude-action tiers-lieu réalisée début 2016 pour initier des expérimentations sur le territoire</p> <p>2 programmes Leader (2 Pays/GAL) dans lesquels sont inscrits la volonté de créer des « lieux structurants favorables : à l'entrepreneuriat, à la création d'activité, à l'innovation, au lien social, et aux usages des TIC »</p>	<p>Méconnaissance par les élus et décideurs de ces sujets</p> <p>Contexte de fusion des intercommunalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> des élus moins disponibles sur ces enjeux des budgets restreints des interrogations quant au calendrier de déploiement de la fibre optique sur le territoire <p>Actuellement, pas de mission dédiée aux tiers-lieux au sein du Parc</p>	<p>Le Parc accompagnera les futures EPCI volontaires (suite à la fusion des intercommunalités) dans le développement des usages et services du numérique dans le respect de sa charte.</p>



© France Développement EPURE



© Espace numérique de Montmorin



© Espace numérique de Montmorin

Synthèse

À l'occasion du remplacement (de septembre 2015 à juin 2016) de l'agent en charge de l'énergie et de l'innovation, le Parc naturel régional des Baronnies provençales a impulsé (conformément aux orientations de sa Charte) une nouvelle dynamique en faveur des tiers-lieux, du télétravail et des projets autour du numérique. Le Parc a ainsi initié la création d'un réseau – [Innover en Baronnies provençales](#) - regroupant un certain nombre d'acteurs locaux impliqués sur ces projets : plus particulièrement les principaux acteurs locaux de la médiation numérique.



© Espace numérique de Montmorin

En partie à cheval (au 2/3) sur le département de la Drôme, les structures porteuses d'un tiers-lieu existant (par exemple : un Espace Public Numérique) ou d'un projet de tiers-lieu (par exemple : un espace de coworking) implantées sur ce département, bénéficient de [financements dédiés aux tiers-lieux](#). Ce qui n'est pas le cas des autres structures (associatives et publiques) situées sur le département des Hautes-Alpes (1/3 du périmètre du Parc).

Outre l'accompagnement du réseau, le Parc a également lancé et accompagné durant cette période, à l'échelle de tout le territoire, une expérimentation visant à favoriser la création de tiers-lieux adossés à des structures et des espaces existants. Le Parc a donc été, au moins durant cette période, le principal opérateur des démarches de création et de développement de tiers-lieux. Les 2 Pays¹³ qui couvrent le territoire/ Parc portent aujourd'hui des projets de financements européens (programme Leader) dédiés aux tiers-lieux.

Actuellement quatre structures (dont 3 sont gérées par une collectivité) accueillent quelques coworkers dans des espaces mis à disposition. Cette faible et inégale

fréquentation n'est toutefois pas représentative du potentiel réel et supposé de travailleurs indépendants et de salariés susceptibles de télétravailler, résidant sur ce territoire rural voire hyper-rural.

Aussi, plusieurs projets d'espaces de travail partagés et d'autres types de tiers-lieux (Repair Café, Fab Lab) sont à l'étude dans différentes communes à l'initiative de protagonistes impliqués à titre divers dans le développement local et la vie sociale du territoire et au sein du réseau dédié aux tiers-lieux.

En revanche, l'animation du réseau Innover en Baronnies provençales n'est plus désormais une action portée par le Parc ; bien que les acteurs qui composent ce réseau – essentiellement des associations dont 2 structures du champ de la médiation numérique (AVENTIC et ASOFT) – continuent de se réunir pour échanger des informations, mutualiser leurs compétences et construire des coopérations.

Par ailleurs, les deux futures inter-communalités¹⁴ du territoire qui sont sur le point d'être créées début 2017 seront peut-être demain compétentes sur les questions relatives au développement des usages et infrastructures numériques dont les tiers-lieux sont et seront une des dimensions.

Cette perspective, combinée au contexte de restriction budgétaire, conforte ainsi semble-t-il au sein des instances du syndicat mixte du Parc, une tendance au recentrage des actions sur les missions « régaliennes » du Parc. Toutefois, dans les mois à venir, le rôle du Parc concernant les tiers-lieux dépendra *in fine* du positionnement des deux futurs EPCI.

Il est à noter enfin que les agents de l'équipe technique du Parc, peuvent télétravailler depuis leur domicile sous couvert d'une autorisation de la direction.



© France Documentation - EPNRE

¹³. Le [Pays Sisteronais-Buëch](#) et le [Pays Une Autre Provence](#) s'étendent sur une superficie bien plus importante que celle du Parc.

¹⁴. Ces deux EPCI situés respectivement sur le département des Hautes-Alpes (et partiellement sur le 04 et le 26) et sur le département de la Drôme, couvriront l'ensemble du périmètre des communes du Parc.

Le territoire / Parc des Monts d'Ardèche

Focus	Le territoire / Parc vu par l'INSEE en 2011
<p>Extrait du site web de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France</p> <ul style="list-style-type: none"> • Parc crée le 09/04/2001 • Superficie : 180000 km² • 61700 habitants • 1 Région : • Auvergne-Rhône-Alpes • 132 Communes • 6 villes-portes : • Les Vans, Aubenas, Privas, Vernoux Lamastre, Saint Agrève <p>Orientations de la Charte</p> <p>Vocation 1 Un territoire remarquable à préserver</p> <p>Vocation 2 Un territoire productif, qui valorise durablement ses ressources</p> <p>Vocation 3 Un territoire attractif et solidaire</p>	<p>Marqué par un fort exode rural à la fin du 19^e siècle, le territoire du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche attire depuis 1999 les catégories sociales aisées et qualifiées, ainsi que de jeunes retraités, qui optent pour un meilleur cadre de vie. L'économie locale repose sur les activités résidentielles, avec une prédominance de la santé et de l'action sociale, et une forte présence de travailleurs indépendants. L'agriculture, avec 9 % de l'emploi, reste une activité spécifique et l'économie patrimoniale, liée à la valorisation du patrimoine naturel et culturel, stimule un tourisme essentiellement familial. La situation du marché du travail reste difficile. L'emploi dans les industries traditionnelles a fortement baissé au cours des années récentes et les entreprises disposant d'une offre de produits compétitive appartiennent aujourd'hui à des secteurs plus diversifiés. Le développement conjugué de l'économie patrimoniale et du secteur concurrentiel constitue un enjeu important pour l'avenir</p>

Inventaire des tiers-lieux (Informations recueillies auprès des structures porteuses d'un ou plusieurs tiers-lieux)

Nom et localisation du tiers-lieu	Implantation géographique / Morphologie spatiale	Usagers du lieu	Offres de services	Gestion / Animation du tiers-lieu	Réseaux / Collaborations
Planète Mercure(26) Mercuer (07)	<p>Bâtiment de l'ancienne école du village</p> <p>Sud-Ardèche, en plein cœur du village, à proximité d'Aubenas (ville principale du sud-Ardèche)</p> <p>Nombre d'habitants à Mercuer : 1193 (Insee 2013)</p>	<p>5 coworkers résidents + 1 intermittente</p> <p>Travailleurs indépendants, freelances, télétravailleurs</p>	<p>Location de bureaux à temps partiel ou temps plein.</p> <p>Formule à la carte pour les utilisateurs de passage ou avec un besoin ponctuel (vacancier).</p>	<p>Modèle Associatif (loi 1901), actuellement 4 membres au CA</p> <p>Loyer (à la mairie) = 200€ / mois</p> <p>Contribution des membres permanents = 80€ / mois</p>	<p>Le Préau, autre espace de coworking en Ardèche méridionale</p> <p>La Trame (réseau coworking) initié par le Pays de l'Ardèche méridionale</p>
Le Préau Saint-Etienne de Boulogne (07)	<p>Open space d'environ 50m² au cœur du village</p> <p>Nombre d'habitants à Saint-Etienne de Boulogne : 338 (Insee 2013)</p>	<p>5 coworkers résidents</p>	<p>Espace de coworking</p> <p>Mise à disposition de l'espace aux habitants du village (expo, salle de réunion...)</p>	<p>Modèle associatif</p> <p>Loyer (à la mairie) = 200€ / mois 80€ / par résident</p> <p>Espace ouvert à des travailleurs nomades (touristes...)</p>	<p>Collaboration avec les autres espaces de coworking du territoire et avec La Trame</p>

Usagers des tiers-lieux

(Personnes interviewées dans le cadre de l'étude)

Prénom	Tiers-lieu fréquenté	Activité professionnelle / Statut	Fréquence au sein du tiers-lieu	Fonction / Rôle au sein du tiers-lieu	Les changements et les effets positifs générés par le tiers-lieu
Julie	Planète Mercure	Cinéma d'animation et illustration	Résidente	Membre du CA de l'association qui gère l'espace	Meilleure productivité Séparation des sphères privée et professionnelles Emulation liée au fait de travailler à côté d'autres coworkers
Brigitte	Planète Mercure	Artiste peintre décoratrice / Écrivaine	Résidente	Membre du CA de l'association qui gère l'espace	Limitation des déplacements Rompre l'isolement Avoir un « cadre » de travail
Thibaud	Planète Mercure	Développeur web Freelance	Résident	Membre du CA de l'association qui gère l'espace	Séparation des sphères privée et professionnelles (invasion du travail à domicile) Espace de travail dynamisant
Rita	Planète Mercure	Traductrice Freelance	Résidente	Membre du CA de l'association qui gère l'espace	Séparation des sphères privée et professionnelles (difficulté de travailler chez soi avec un enfant)
Alice	Le Préau	Conseil en architecture intérieure	Résidente	Membre du CA de l'association	Séparation des sphères privée et professionnelles Plus de rigueur concernant les horaires de travail et les activités professionnelles
Ségolène	Le Préau	Médiatrice artistique / Art thérapeute Accompagnement des porteurs de projets de tiers-lieux sur le territoire (convention de l'association avec le Pays de l'Ardèche méridionale)	Fréquence ponctuelle	Membre du CA de l'association	L'entrée dans l'espace de coworking a coïncidé avec la création de son activité Remobilisation de compétences "en sommeil" grâce aux sollicitations des autres coworkers
Cédric	Le Préau	Webmaster - Administrateur systèmes	Permanent	Membre du CA de l'association	Séparation des sphères privée et professionnelles

Relation Tiers-lieux / Parc
(Informations recueillies auprès des agents et directeurs des Parcs)

Niveau d'information et de connaissance sur les tiers-lieux	Champ de mission relatif aux tiers-lieux (Charte)	Rôle du/des agent(s) du parc concernant les tiers-lieux	Leviers favorables au développement des tiers-lieux	Freins au développement des tiers-lieux	Perspectives de travail souhaitées en faveur du développement des tiers-lieux
Bonne connaissance des tiers-lieux	Les tiers lieux sont intégrés dans la Charte 2013-2025 sous l'angle : « innovation dans les services aux habitants » (mesure 12.2 / Orientation 12)	<p>Faire connaître les tiers lieux existants</p> <p>Accompagner la dynamique en cours sur les tiers lieux portés par le Pays de l'Ardèche méridionale.</p>	<p>La dynamique existe sur le territoire depuis plusieurs années. Le territoire bénéficie de plusieurs atouts pour le développement des tiers lieux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une bonne desserte de la fibre optique grâce à Ardèche Drôme Numérique (ADN) • un cadre de vie attractif pour y travailler • une période où les lieux de convivialité, les nouveaux lieux, les nouveaux modèles économiques sont recherchés. 	Méconnaissance de ces lieux et des principes qui les régissent	Le Parc souhaiterait accompagner les collectivités publiques du territoire pour que leurs agents puissent aussi télétravailler dans les tiers-lieux



© Nicolas Lejeune

Synthèse



La création de tiers-lieux sur le territoire/Parc des Monts d'Ardèche est née de la volonté du [Pays de l'Ardèche méridionale](#) qui a mis en place une démarche originale – [La Trame](#) – pour « promouvoir et développer le coworking sur le territoire de l'Ardèche méridionale ».

C'est donc l'équipe de la Trame, compétente sur les questions économiques, qui depuis informe et accompagne les communautés de coworkers actuels et potentiels – quasi exclusivement des travailleurs indépendants - ainsi que les communes et les EPCI souhaitant le développement de tiers-lieux.

Le Pays de l'Ardèche méridionale, qui couvre une partie seulement du périmètre du Parc, est ainsi l'opérateur principal des projets de tiers-lieux de ce territoire. Il est à noter cependant que le Parc des Monts d'Ardèche a été à l'origine de la création du premier espace de coworking : Le Préau (Saint-Etienne de Boulogne). C'est d'ailleurs à la suite de cette démarche expérimentale – grâce notamment à des financements [FEDER](#) - que La Trame a été créée en 2014.

Après Le Préau, un second espace de coworking – Planète Mercure - a ouvert ses portes dans le village de Mercuer en 2016. Ces deux tiers-lieux hébergent aujourd'hui au total une communauté d'une dizaine de travailleurs indépendants. En revanche, très peu de travailleurs nomades fréquentent ces espaces de travail partagés qui se caractérisent plutôt par la proximité des coworkers qui, pour la plupart, résident dans ou aux alentours des communes où sont implantés les deux tiers-lieux.

En 2016, le Parc (dont quelques communes du département de la Haute-Loire sont aussi adhérentes) s'est associé avec le Pays de l'Ardèche méridionale ainsi qu'avec le [Syndicat Mixte Centre Ardèche](#) dans le cadre du [programme LEADER Ardèche 2014/2020](#). Ce programme

européen comprend un volet dédié au « développement de modèles économiques innovants » visant entre autres : « le développement [d']espaces de travail collaboratifs » et « l'appui à l'entrepreneuriat innovant ».

D'autres projets d'espaces de coworking (mais aussi de fab labs) ont ouvert ou sont en gestation sur le territoire / Parc. La Trame organise et anime des réunions – les Cowork'Heures - dans différentes communes où des professionnels de divers secteurs d'activités ayant été identifiés, peuvent se rencontrer, faire connaissance, en vue de la constitution d'une communauté de coworkers. Certains des coworkers actuels contribuent de leur côté à la mise en réseau des travailleurs indépendants du territoire sud ardéchois.

L'agent du Parc compétent sur la question des tiers-lieux est en charge de la mission Energie Climat. Son rôle concernant les tiers-lieux vise notamment à accompagner les collectivités territoriales dans la mise en œuvre du télétravail et permettre ainsi aux agents publics de travailler soit à domicile, soit au sein d'un tiers-lieu.

Un accord sur le télétravail permet déjà aux agents du Parc de travailler hors de la Maison du Parc durant 1 jour par semaine (jour fixe). Les modalités techniques de la convention fixant le cadre de la mise en œuvre du télétravail au sein du syndicat mixte seraient semble-t-il aujourd'hui en cours de révision.



Le territoire / Parc du Haut-Jura

<p style="text-align: center;">Focus</p> <p style="text-align: center;">Extrait du site web de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France</p> <ul style="list-style-type: none"> • Parc créé le 21/04/1986 • Superficie : 178000 hectares • 82000 habitants • 2 Régions : <ul style="list-style-type: none"> • Auvergne-Rhône-Alpes • Bourgogne-Franche-Comté • 118 Communes • 8 communautés de communes • 7 villes-portes : <ul style="list-style-type: none"> • Bellegarde-sur-Valserine, Divonne-les-Bains, Gex, Ferney-Voltaire, La communauté de commune d'Oyonnax, Pontarlier, Champagne <p style="text-align: center;">Orientations de la Charte</p> <p>Vocation 1 Un territoire construit, vivant et animé ensemble</p> <p>Vocation 2 Un territoire responsable de son environnement</p> <p>Vocation 3 Un territoire qui donne de la valeur à son économie</p>	<p style="text-align: center;">Le territoire / Parc vu par l'INSEE en 2013</p> <p>Le Parc naturel régional du Haut-Jura s'étend sur deux régions, la Franche-Comté et Rhône-Alpes. Ce territoire hétérogène bénéficie, à l'est, de la proximité avec la Suisse, tandis que la partie nord-ouest souffre d'une forte désindustrialisation. La population du Haut-Jura a augmenté de plus de 50 % depuis 1962. Le solde migratoire y est positif grâce à de nouvelles arrivées en provenance de l'étranger, essentiellement de Suisse. L'influence périurbaine grandissante de Genève explique un niveau de revenus globalement élevé et de nombreuses navettes domicile-travail. Toutefois, le nord-ouest du territoire, spécialisé dans la plasturgie et les biens d'équipement notamment, ne s'inscrit pas dans cette dynamique. Pour les acteurs locaux, un des enjeux majeurs est de créer les conditions d'un développement homogène sur l'ensemble du territoire.</p>
--	---

Inventaire des tiers-lieux

(Informations recueillies auprès des structures porteuses d'un ou plusieurs tiers-lieux)

Nom et localisation du tiers-lieux	Implantation géographique / Morphologie spatiale	Usagers du lieu	Offres de services	Gestion / Animation du tiers-lieux	Réseaux / Collaborations
La Cordée Morez (39)	<p>Espace de 80m² dans la commune de Morez (Haut-Jura)</p> <p>Nombre d'habitants à Morez : 4998 (Insee 2013)</p>	Communauté de travail : entrepreneurs, télétravailleurs, structures publiques et para-publiques du territoire	Coworking / Ateliers de formation	<p>Convention de partenariat : Collectivité / La Cordée (SAS solidaire)</p> <p>Animation et gestion par Cité Haut-Jura, hébergés dans le lieu</p>	<p>Réseau de La Cordée</p> <p>Coworking Visa</p> <p>Collaboration avec l'ensemble des acteurs du monde entrepreneurial dans le Jura</p>

Relation Tiers-lieux / Parc

(Informations recueillies auprès des agents et directeurs des Parcs)

Niveau d'information et de connaissance sur les tiers-lieux	Champ de mission relatif aux tiers-lieux (Charte)	Rôle du/des agent(s) du parc concernant les tiers-lieux	Leviers favorables au développement des tiers-lieux	Freins au développement des tiers-lieux	Perspectives de travail souhaitées en faveur du développement des tiers-lieux
<p>Connaissance théorique malgré des visites de différents tiers-lieux.</p>	<p>Charte au titre de l'axe 3 "Faire de la cohérence territoriale un atout pour l'économie" et des mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mesure 3.3.1 Mettre en œuvre une politique d'accueil et de maintien d'activités Mesure 3.3.4 Développer de nouvelles formes de partenariat et de coopération <p>Le programme LEADER (porté par le Parc) aborde particulièrement ces enjeux avec une action globale en faveur de la coopération économique. Cela s'intègre dans l'axe 2 : "Impulser de nouvelles dynamiques collectives solidaires".</p> <p>Double cadre :</p> <ol style="list-style-type: none"> historiquement dans le Pays du Haut-Jura (porté par le Parc) qui a très tôt accompagné le territoire dans le développement et le déploiement des technologies numériques (visio-conférence/ visio-guichet, portail numérique, outils numériques nomades pour le tourisme, etc.) dans le cadre du présent programme Leader du Parc qui intègre des aides au développement des tiers-lieux (études, accompagnement et petits investissements) 	<p>Permettre de renforcer l'offre existante sur le territoire et la structurer de telle sorte que les différents tiers-lieux ou espaces apparentés puissent fonctionner en réseau.</p> <p>Il s'agit aussi d'assurer une cohérence quant au déploiement de services en faveur des porteurs de projets et de favoriser la mise en relation de différents acteurs.</p>	<p>Des dynamiques existent sur le territoire en faveur du développement de tiers lieux (Portées par des communes notamment).</p> <p>Le Parc souhaite porter une étude visant à répertorier des espaces qui s'apparentent à des tiers-lieux, à analyser les besoins du territoire allant dans ce sens et à proposer des actions pour structurer une offre.</p> <p>Certains espaces ont des équipements et proposent des services qui peuvent s'inscrire dans des dynamiques de tiers-lieux (ex : Plateforme technologique Tecbois, imprimantes 3D à Morez, Atelier des savoir-faire...). Ce sont des espaces ressources sur lesquels il est possible de s'appuyer.</p> <p>Les potentialités sont basées sur une double dynamique : la mutation du tissu industriel de la production vers des fonctions de conception, innovation, design, etc. qui vient se greffer par ailleurs à un tissu à la frontière artisanat/ industrie qui est fortement créatif en lien avec les savoir-faire (terreau favorable aux tiers-lieux de type fablab) + une résidentialisation de l'économie (en lien avec la proximité de la frontière suisse) favorable à l'émergence des télétravailleurs, des nouveaux métiers de services, etc.</p>	<p>Le frein principal réside dans l'absence d'une structure telle qu'une coopérative d'activités et d'emploi, qui pourrait favoriser l'entrepreneuriat et inciter des personnes qui souhaitent développer des projets à se lancer.</p> <p>Les effets de seuils (marché un peu étroit), la connexion aux réseaux numériques, un esprit du chacun chez soi qui reste prédominant</p>	<p>Pas d'idée précise concernant un projet de tiers lieu en particulier. Cependant, il est souhaité que le territoire du Parc puisse offrir à un porteur de projet l'ensemble des services nécessaires au bon développement d'un projet (allant du service d'accompagnement à l'émergence du projet, en passant par son suivi jusqu'à des lieux où on peut produire). Le tout à travers un fil conducteur qui est l'entrepreneuriat et le travail dans un cadre coopératif et collectif. Cela représente une plus-value que peut apporter un Parc en se positionnant sur la thématique du développement d'activités.</p> <p>En premier lieu des fab labs, qui pourraient stimuler le tissu productif, adossés ou pas aux espaces de co-working existants ou à venir et aux plates-formes technologiques présentes sur le territoire (métiers d'art du bois et optique)</p>

Synthèse

Suite à une [étude d'opportunité et de faisabilité](#) lancée en 2012, réalisée par le [bureau d'études OCALIA](#) et le syndicat mixte du Parc, le premier centre de travail partagé a ouvert ses portes en 2014 dans la commune de Morez. Ce tiers-lieu avait alors, et a toujours, vocation à répondre aux besoins du territoire sur lequel résident de nombreux travailleurs français dont l'emploi est localisé en Suisse. Les déplacements pendulaires représentent par conséquent une des problématiques du territoire / Parc incluant le [Pays du Haut-Jura](#).

Dès lors, le développement des tiers-lieux sur ce territoire, est un enjeu visant à faire en sorte que les travailleurs transfrontaliers puissent télétravailler depuis leur commune de résidence ou depuis une commune voisine. La diminution des mobilités - consécutivement au déploiement du télétravail - entre la France et la Suisse et plus largement sur l'ensemble du territoire / Parc, contribuerait donc à la revitalisation économique et sociale des communes Haut-Jurassiennes qui pour certaines d'entre elles sont devenues des « cités dortoirs » ; à l'instar de certaines villes situées en zone péri-urbaine sur d'autres territoires.

Par ailleurs, les projets de tiers-lieux dans le Haut-Jura s'inscrivent dans un contexte de mutation de l'économie locale dont témoigne le phénomène de tertiarisation des emplois. L'intérêt des espaces de travail partagés est donc de stimuler l'innovation, de dynamiser l'entrepreneuriat collectif au bénéfice d'un développement endogène du territoire.

Le tiers-lieu de travail de Morez fait l'objet d'une convention de partenariat entre la [Communauté de Communes Haut-Jura – Arcade](#) et [La Cordée](#)¹⁵ qui en tant qu'opérateur privé, est la structure gestionnaire du lieu et contribue en outre sur l'ensemble du territoire / Parc au développement des tiers-lieux et des nouveaux modes de travail. La convention prévoit une gratuité du loyer pour une période de 3 ans ainsi qu'une subvention d'exploitation dégressive.

L'animation¹⁶ de l'espace de travail partagé est désormais une des missions de [CITE Haut-Jura](#) en contrepartie de l'hébergement à titre gracieux des salariés de cette association agissant pour le développement économique du territoire et l'emploi local.

Le tiers-lieu de Morez accueille une douzaine de coworkers – permanents et occasionnels – qui sont majoritairement des travailleurs indépendants, exerçant une seule activité

professionnelle. Pour la plupart non originaires du Haut-Jura, ces néo-ruraux résident à proximité géographique de l'espace de travail partagé.

L'agent du Parc en charge des tiers-lieux a pour mission l'économie de proximité. Son rôle - en cohérence avec une des fiches-actions du programme Leader porté par le Parc et dont elle a aussi la charge - vise à inscrire les tiers-lieux dans une logique de coopération territoriale et donc de mise en réseau des lieux et des services. Une étude est d'ailleurs envisagée sur le sujet.

Ce maillage territorial des tiers-lieux – celui de Morez comme d'autres qui sont à ce jour au stade de projet¹⁷ – serait l'occasion de cartographier sur le territoire / Parc, les entreprises et les lieux susceptibles d'offrir à différents publics, des services et des espaces mutualisés et par là même de valoriser les compétences disponibles (souvent méconnues) et d'optimiser l'usage d'outils et de machines performants bien que relativement sous-utilisés.

Enfin, à ce jour, le Parc naturel régional du Haut-Jura n'a pas formalisé de cadre permettant à ses agents de télétravailler depuis leur domicile ou au sein d'un tiers-lieu. Hormis les déplacements professionnels inhérents aux missions des agents, le télétravail n'est autorisé qu'individuellement et à titre exceptionnel.



¹⁵ La Cordée est un réseau d'espaces de coworking qui compte aujourd'hui 13 espaces de travail partagés réparties sur plusieurs villes et régions françaises. La première Cordée est née à Lyon à la fin de l'année 2011. Le réseau compte aujourd'hui environ 800 membres.

¹⁶ A La Cordée, comme dans d'autres réseaux, les animateurs sont qualifiés de « couteaux-suisse » en tant qu'ils incarnent au sein d'un tiers-lieu, une pluralité de rôles et de fonctions. Dans le cadre de l'animation de l'espace de travail partagé à Morez, les salariés de CITE Haut-Jura proposent aux coworkers du lieu ainsi qu'à d'autres personnes (en emploi ou sans emploi) notamment des événements en partenariat avec d'autres structures locales (par exemple : Pôle emploi, la BGE) et participent à la promotion des nouveaux modes de travail.

Développement des tiers-lieux au sein des Parcs naturels régionaux

Critérisation des tiers-lieux

L'[expédition Softplace](#) conduite par la [FING](#)¹⁸ s'est intéressée "aux mutations des lieux à l'ère du numérique". Le livret final de ce programme prospectif synthétise une série d'enseignements dont nous pouvons nous inspirer pour le compte de notre étude. Cette expédition a été menée sur quatre sites pilotes parmi lesquels un territoire rural : le département de la [Lozère](#).



L'APPROCHE DE SOFTPLACE

Les mutations des lieux que nous mentionnons sont diverses. Le numérique n'en est pas le seul responsable (la baisse des ressources publiques, la désertification de certains territoires sont d'autres causes importantes), mais il joue indiscutablement un rôle dans leurs évolutions. Certains lieux "classiques" sont menacés d'obsolescence - petits commerces, agences bancaires, bureaux de Poste en milieu rural... - du fait d'une dématérialisation croissante des canaux et services et d'une baisse de fréquentation ne permettant plus d'en assurer la pérennité.

Afin de conserver une présence territoriale dans cette situation, de nombreux acteurs commencent à explorer d'autres stratégies, notamment celle de la mutualisation, à l'image des Maisons de Services au Public. Les épiceries multiservices ne sont pas une chose nouvelle, sur des

territoires ruraux en besoin de services de base, mais l'éventail des lieux multiservices et des services qui peuvent y être offerts s'étend sans cesse.

Mais le numérique contribue également à faire émerger de nouveaux lieux, "nativement" déspecialisés. Cafés-vélo, conciergeries de quartier, bibliothèques "hybrides", fab labs... Ces lieux qui apparaissent ou évoluent depuis quelques années, qu'ils soient publics, privés, ou public-privés, présentent au moins une caractéristique commune : ils sont déspecialisés. Non pas qu'ils soient des couteaux-suisse magiques dans lesquels on pourra tout faire, mais ils proposent des usages divers et combinent souvent des services issus de plusieurs acteurs.

Extrait du [livret final](#)
de l'expédition Softplace

¹⁷. Outre la commune de Morez, la commune de Saint-Claude était également pressentie dans les conclusions de l'étude d'opportunité et de faisabilité, pour l'implantation d'un espace de travail partagé.

¹⁸. La Fondation Internet Nouvelle Génération est un think tank de référence sur les transformations numériques". La FING est à l'origine du [site Internet actu](#) dédié à l'innovation dans le domaine des TIC.

Selon les explorateurs du programme Softplace, les tiers-lieux n'incarnent qu'une partie des mutations transformant certains lieux frappés d'obsolescence en lieux hybrides et multifonctions. La tendance émergente au découplage m2/fonctions - produisant à son tour de nouveaux couplages - concerne aujourd'hui différents types de lieux soft qui se différencient des lieux monofonctions par les 8 « qualités des lieux soft » figurant dans le livret final :

- **Désécialisation**
Ces lieux hybrides mêlent différents services, fonctions et usages. Cette caractéristique principale légitime d'autant plus l'animation de ces lieux au travers des rôles de médiateur et de concierge.
- **Réversibilité**
Les services, fonctions et usages sont évolutifs. L'architecture et le mobilier de ces lieux facilitent les reconfigurations spatiales ainsi que diverses modalités de cohabitation entre activités et usagers.
- **Inachevé / Plug-in**
D'autres "briques" de services et d'activités peuvent s'ajouter ou détourner celles déjà présentes dans ces lieux modulables voire aussi "hackables".
- **Programmable**
Les services et activités de ces lieux sont planifiés, organisés. Il s'agit ainsi de rendre visible et lisible la gestion des espaces et des plannings tout en conservant une place à la dimension informelle donc non programmable.
- **Ouverture**
Ces lieux ont vocation à accueillir des publics hétérogènes correspondant à la pluralité des services et activités qu'ils hébergent. En plus des facilités d'accès, l'ouverture participe aussi du "logiciel" de ces lieux de partage et de collaboration.
- **Apprenants, capacitants**
Les usagers de ces lieux ne sont pas des consommateurs passifs dénués de savoirs. Se sont plutôt des contributeurs en capacité de co-produire avec d'autres les services dont ils sont aussi les bénéficiaires.
- **Spécifiques**
Les lieux déspecialisés sont des lieux singuliers, non standardisés, adaptés aux enjeux de leur territoire d'implantation et aux besoins de leurs usagers.
- **Économiquement viables**
Les lieux hybrides et multifonctions sont économiquement pérennes sur la base de ressources financières diversifiées grâce à la multiplicité des services proposés par les protagonistes de ces lieux et par des partenaires

extérieurs pouvant assurer certains services et certaines fonctions.

EXEMPLE DE LIEU HYBRIDE ET DE MULTIFONCTION DANS LA DRÔME

LE PROJET

Créée à la fin du XIXe siècle à Crest dans la Drôme, cette ancienne fabrique de pièces automobiles et aéronautiques a cessé son activité fin 2013. Vouée à peut-être disparaître, début 2015, quelques habitants ont un vrai coup de cœur pour ce lieu de plus de 2000m² et décident de créer un collectif pour le conserver, le valoriser... et le transformer en fabrique de projets !

Du collectif, à l'association, il n'y a qu'un pas qui est rapidement franchi dans le premier semestre 2015. Depuis septembre 2015, des commissions ouvertes aux bonnes volontés sont créées pour organiser l'action collective. Une nouvelle conception du faire ensemble – on sort de chez soi et on partage : un espace de travail, les charges, les idées... C'est bigrement stimulant et cela profite à tout le monde, à ceux qui sont dedans comme ceux qui sont dehors !

Dans un premier temps, on utilise les bureaux à destination des micro-entreprises, des activités associatives et artistiques, pour mutualiser les moyens et les énergies et faire germer les bonnes idées ! L'activité de co-working se développe et qu'est-ce que c'est chouette !

Dans un deuxième temps, on réfléchit ensemble pour exploiter et faire de ce lieu un espace convivial d'initiatives et de partage. Au cœur de l'Usine, le collectif projette l'accueil et l'installation des artisans, des locaux pour les associations, des bureaux pour les créateurs d'entreprise, des ateliers d'artistes, la création d'un musée...

Et si on rêve encore plus fort, on pense à l'ouverture d'un café-restaurant, d'un traiteur, d'espaces dédiés aux activités culturelles, d'une micro-crèche... Toujours dans un esprit coopératif et collaboratif !

Extrait du site web de [l'Usine Vivante](#) à Crest (Drôme)

Les huit qualités présentées au-dessus constituent des critères de ce qu'est ou devrait être un tiers-lieu. Cette critérisation présente l'avantage de donner des repères aux agents des Parcs et aux autres acteurs des territoires pour la création et le développement de lieux générateurs d'innovations.

Nous nous inspirons de ces huit qualités pour formaliser les **principaux critères qui selon nous définissent les contours de ce qu'est un tiers-lieu**. Dans le tableau synthétique qui suit, ces critères génériques sont complétés et illustrés par des **indicateurs observables et évaluables**, qui sont le reflet des situations réelles explorées sur les 3 sites pilotes.

Critères	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> Ouverture à tous les publics - favorise les rencontres, le lien social, la convivialité 	<ul style="list-style-type: none"> => Le lieu est accessible aux coworkers 24h/24h et 7j/7j => Le lieu accueille et informe des usagers permanents ou occasionnels de toutes catégories socio-professionnelles dans des espaces confortables et fonctionnels
<ul style="list-style-type: none"> Promotion des nouveaux modes de travail (dont le télétravail) - favorise la mutualisation (outils, espaces) et la coopération entre professionnels 	<ul style="list-style-type: none"> => L'offre de coworking est adaptée à la flexibilité des horaires de travail et aux besoins de professionnels issus de secteurs divers et ayant des statuts différents => Les animateurs encouragent et facilitent l'usage d'outils numériques collaboratifs et les modes de déplacements « doux » (co-voiturage, auto-partage)
<ul style="list-style-type: none"> Circulation et échanges (marchands / non marchands) de savoirs, de services et d'objets - favorise la co-production et la culture open source (code source ouvert) 	<ul style="list-style-type: none"> => Les usagers communiquent fréquemment sur leurs activités respectives : site web, réseaux sociaux, panneaux d'affichages, réunions (...) => Le design des espaces et la programmation sont conçus pour faciliter le partage de savoirs pair-à-pair (P2P)
<ul style="list-style-type: none"> Inscription dans le tissu social, culturel et économique d'un territoire singulier - favorise l'ancrage local des habitants et la re-localisation des activités 	<ul style="list-style-type: none"> => Une pluralité d'acteurs du territoire sont conviés à venir dans le lieu pour travailler ou participer aux activités => Les protagonistes du lieu fréquentent les commerces et services de proximité et sont pour beaucoup engagés dans la vie associative locale
<ul style="list-style-type: none"> Les usagers ne sont pas de simples consommateurs mais des contributeurs co-produisant au moins partiellement ce dont ils bénéficient - favorise la contribution, l'implication 	<ul style="list-style-type: none"> => Les usagers contribuent à titre gracieux à un certain nombre de fonctions au sein du lieu : intendance, animation (...) => Les usagers sont régulièrement consultés et impliqués dans les décisions concernant la vie du lieu
<ul style="list-style-type: none"> Les activités professionnelles et non professionnelles (travail amateurs, bénévolat) cohabitent mais aussi s'enrichissent mutuellement - favorise la fertilisation croisée et l'innovation 	<ul style="list-style-type: none"> => Les savoirs, savoir-faire et créations sont valorisés au travers d'ateliers, d'événements, de projets individuels et collectifs => Les usagers utilisent les espaces, les outils, les ressources mis à disposition pour : découvrir, apprendre, bricoler, prototyper, réparer, jouer
<ul style="list-style-type: none"> Les services et usages numériques sont en connexion avec d'autres lieux, territoires et réseaux à l'échelle locale, nationale et internationale - favorise l'appropriation de la culture numérique et le partenariat 	<ul style="list-style-type: none"> => Les protagonistes du lieu participent (en présentiel et à distance) aux activités (réunions, séminaires) du réseau territorial dédié aux tiers-lieux => Des formations (MOOC), des ateliers et des accompagnements dédiés au numérique sont proposées aux usagers du lieu et acteurs du territoire

Scénarisation des tiers-lieux

Sur la base des critères et indicateurs présentés plus haut notre démarche consiste dans ce chapitre à proposer trois scénarios de tiers-lieux qui sont une extrapolation de ce qui existe sur les trois sites pilotes de l'étude.

Cette scénarisation a pour finalité de mettre en perspective trois tiers-lieux types potentiellement transférables sur l'ensemble des cinquante et un territoires/Parcs.



© Serge Hamonchian

Chaque scénario est un prisme mettant en relief : un type de tiers-lieu, son contexte ainsi que ses principales caractéristiques.

SCÉNARIO 1 : UN TIERS-LIEU MULTI-ESPACES ET MULTI-SERVICES ADOSSÉ À DES STRUCTURES LOCALES

Type de tiers-lieu / Contexte

Tiers-lieu hybride, adossé à un Espace Public Numérique et à une MSAP. Plusieurs espaces sur une surface totale relativement importante (friche industrielle). Situé sur un territoire rural à proximité d'un bourg-centre, au carrefour de différentes vallées et axes routiers.

Au sein du tiers-lieu cohabitent et collaborent différentes structures associatives, artisanales et entrepreneuriales.

Ouvert tous les jours de la semaine (sans discontinuité) ainsi que le week-end pour ce qui concerne certains services et activités. Les coworkers résidents possèdent un badge qui leur permet de venir travailler 24h/24h et 7j/7j.

L'architecture du lieu et son aménagement interne/externe facilitent la modulation des espaces et la pluralité des usages. Le tiers-lieu est également équipé d'un café associatif et d'un restaurant qui pour les usagers s'apparente à une cantine.

Caractéristiques du tiers-lieu

• Modèle économique / Gouvernance

Regroupement d'entreprises et d'associations constituées en coopérative. 2 emplois (1,5 ETP) pour la gestion et l'animation du tiers-lieu sont mutualisés par ces structures constituées en Groupement d'employeurs. Les ressources financières proviennent des subventions d'investissement et de fonctionnement (Collectivités, Europe), des prestations de services et de la contribution des coopérateurs qui utilisent les locaux. Convention entre l'EPCI et la coopérative : financement par la com/com de la restauration des locaux / loyer modéré (durant 5 ans) avec l'objectif d'accroître la part de financements propres.

• Offre de services

Location d'espaces de travail partagés (bureaux, salles de réunion et de formation) / Espace Public Numérique (atelier collectif, accompagnement individuel) / Maison de Service Au Public / Café et Restaurant / Formations / Animations / Evénements culturels. Certains services sont externalisés et ainsi confiés à des prestataires partenaires de la coopérative, dans le cadre de conventions.

• Animation du lieu

Animation collégiale par les bénévoles et salariés qui programment les différentes activités du tiers-lieu. Partenariat avec des acteurs extérieurs au lieu pour certaines animations.

• Publics

Coworkers / Télétravailleurs / Entrepreneurs / Artisans / Tout public.

• Animation territoriale

Tiers-lieu inscrit dans un réseau local d'acteurs et de structures (associations, agents de collectivités...) dédiés aux tiers-lieux et aux innovations et co-animé par les protagonistes du tiers-lieu. Ce réseau a vocation à promouvoir les tiers-lieux et impulser des coopérations territoriales.

SCÉNARIO 2 : UN TIERS-LIEU DE TRAVAIL POUR TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS ET TRAVAILLEURS SALARIÉS À L'ÉCHELLE COMMUNALE

Type de tiers-lieu / Contexte

Le tiers-lieu (maison de 2 étages propriété de la commune) est situé au cœur d'un bourg (d'environ 1000 habitants) dans lequel subsiste encore quelques commerces (1 Café-Tabac, 1 Superette) et des services au public (MSAP, Maison médicale).

Il s'agit d'un espace de travail partagé pour travailleurs indépendants et télé-travailleurs salariés, (divers secteurs professionnels) qui résident dans ou à proximité (moins de 20 mn) du lieu.

Le lieu peut contenir de 8 à 12 coworkers permanents et occasionnels (touristes, travailleurs nomades) et comprend : des bureaux en open-space, du mobilier de bureau, du matériel mutualisé (imprimantes, photocopieuses...) une cuisine, un espace de détente et un jardin.

Caractéristiques du tiers-lieu

• Modèle économique / Gouvernance

Le tiers-lieu est géré par les coworkers constitués en association (Loi 1901). Les locaux sont loués (prix modéré) à la commune (charges non comprises). Chaque coworkers permanents contribuent à part égale au règlement du loyer ainsi qu'au frais de fonctionnement du lieu (boissons chaudes, décoration, supports de communication...).

• Offre de services

Location d'espaces de travail (à la journée, à la semaine, au mois, à l'année) – Ouverture du lieu 24h/24h et 7j/7j (pour les permanents).

• Animation du lieu

Animation bénévole par la communauté des coworkers. Le lieu est ouvert tous les jours de la semaine (sans discontinuité) ainsi que le week-end pour y accueillir ponctuellement des événements dédiés aux nouveaux modes de travail et à l'entrepreneuriat (mini-conférences, ateliers...).

• Publics

Coworkers / Salariés-télétravailleurs.

• Animation territoriale

Les coworkers permanents sont connectés aux enjeux socio-économiques du territoire et font la promotion des nouveaux modes de travail. Ils mobilisent au service d'autres projets les compétences acquises à travers leur expérience à l'occasion de la création du tiers-lieu. Ils contribuent, aux côtés des collectivités locales et des chambres consulaires, à la mise en réseau des travailleurs indépendants et des autres tiers-lieux du territoire afin de favoriser la mutualisation des compétences et les projets collaboratifs.





© Parc naturel Loire-Anjou-Touraine

SCÉNARIO 3 : UN TIERS-LIEU DE TRAVAIL ET DE RESSOURCES POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE D'UNE INTERCOMMUNALITÉ

Type de tiers-lieu / Contexte

Le tiers-lieu se situe au centre d'une petite ville en zone péri-urbaine d'environ 5000 habitants à proximité d'une agglomération. Il s'agit d'un bâtiment spacieux propriété de la communauté de communes.

L'espace héberge jusqu'à 15 professionnels (permanents et nomades) et comprend : un openspace (équipé de grandes tables et d'outils mutualisés), 1 cuisine, 1 salle de réunion, 1 salle de formation

Le tiers-lieu de travail accueille des professionnels sous différents statuts qui résident à moins de 20 minutes du lieu. Cet espace de travail partagé est aussi un centre de ressources dédié au développement socio-économique du territoire inter-communal et s'adressent aux entrepreneurs, aux acteurs de l'insertion socio-professionnelle et plus largement aux acteurs du développement local du territoire.

Caractéristiques du tiers-lieu

• Modèle économique / Gouvernance

Tiers-lieu géré par une structure affilié à un réseau régional de tiers-lieux. Les ressources proviennent de la location d'espaces de travail. Le lieu est mis à disposition gracieusement pour une durée de 3 ans par la communauté de communes qui prend en charge le coût des travaux de restauration du lieu.

• Offre de services

Location d'espaces de travail (à l'heure, à la demi-journée, à la journée, au mois, à l'année) - Ouverture du lieu 24h/24h et 7j/7j (pour les permanents).

• Animation du lieu

Animation assurée par les salariés d'une association locale dédiée au développement socio-économique du territoire en contrepartie de leur hébergement gracieux au sein du tiers-lieu. En parallèle de ces animations (info col, accompagnement, ateliers), sont également organisés des évènements dédiés à la création d'entreprise, à la recherche d'emploi, à la formation professionnelle : (rencontres, forums). L'animation du lieu n'entraîne pas de coûts supplémentaires mais génère en revanche des retombées positives pour le tiers-lieu : meilleure visibilité et valorisation du lieu ; développement de synergies locales.

• Publics

Coworkers / Salariés-télétravailleurs / Acteurs économiques du territoire.

• Animation territoriale

Les animateurs font la promotion du lieu et des nouveaux modes de travail auprès des partenaires de l'association qui les emploie. Avec le gestionnaire de la structure, ils contribuent à faire vivre le réseau des acteurs socio-économiques du territoire et le réseau des autres tiers-lieux à l'échelle régionale.

Quel scénario pour les Parcs naturels régionaux

A l'issue de cette étude, il semble intéressant d'imaginer comment un Parc naturel régional peut-être à l'initiative de projets de tiers-lieux à la fois pour les acteurs de ce territoire mais aussi pour ses agents.

Imaginer une nouvelle fonction pour les maisons de Parcs

Les maisons de Parcs ont un ancrage territorial fort. Leurs situations géographiques, leurs signalétiques, les services d'information proposés sont autant de critères indiquant un fort lien au territoire. Repérées sur les cartes (IGN, Google Maps, Apple...) elles sont et peuvent davantage encore devenir **des lieux d'accueil et de socialisation à l'image de ce que représentaient naguère les cafés ou les places de village.**

Plus concrètement, la plupart des réunions importantes (comités syndicaux, rendez-vous avec les partenaires, commissions...) ont lieu dans les Maisons de Parcs qui dans les communes où elles sont implantées sont connues de tous. A cet égard, si certains Parcs ont des bâtiments relativement exigus au regard de leurs besoins, tous n'utilisent pas de manière optimale la totalité des espaces dont ils disposent. Il en résulte donc des locaux vacants.

Les maisons de Parcs ont alors vocation à être le prolongement physique des actions que les Parcs mènent. En effet ces maisons peuvent être des lieux d'expérimentation et d'innovation emblématiques du territoire. Grâce à leur visibilité, certaines maisons de Parcs peuvent mettre à disposition des espaces ouverts de travail partagé et de co-création. De cette hybridation peut naître la richesse de nouvelles rencontres, de nouveaux échanges de savoirs et une meilleure connaissance du territoire.

La mise en oeuvre, de ce type d'expérimentation peut être éphémère, par exemple lors d'un temps fort de la

vie du Parc : fête, comité syndical, réunions de travail thématiques, (...). Il peut s'agir aussi d'utiliser exceptionnellement une salle ou bien un espace extérieur sur le site de la Maison de Parc : par exemple sous un barnum installé dans un jardin. Ce lieu éphémère mis à disposition des agents de Parc peut bénéficier d'une connexion wifi. Il peut également héberger des personnes de passage (touristes, VRP...).

Il est également envisageable d'accueillir au sein des Maisons de Parcs des structures partenaires dans le but de mutualiser des services et des locaux¹⁹. Une mairie, une communauté de communes, un service du département peut ainsi autoriser ses agents à télétravailler au sein d'une maison de parc un à deux jours par semaine.

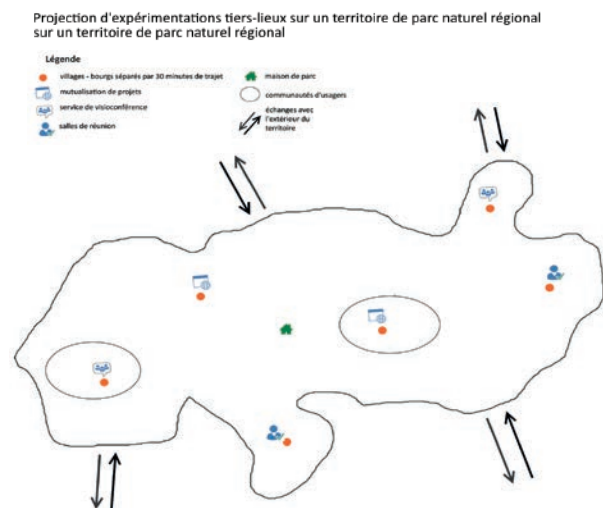
Essaimer des micro-lieux de vie

Il existe sur les territoires Parcs de nombreux locaux partiellement ou totalement vacants. Grâce aux outils numériques collaboratifs, il est possible de les [cartographier](#) afin que chacun puisse avoir connaissance de ces surfaces



¹⁹ -Depuis 2013, le [Parc du Verdon](#) - par le biais d'une convention - héberge au domaine de Valx (Moustiers-Sainte-Marie) une association qui oeuvre pour le développement et la structuration de la destination touristique : « Le Verdon à Vélo ».

sous-utilisées ou inutilisées. Les chambres consulaires peuvent être fortement intéressées par ce type d'informations pratiques et ainsi les relayer aux créateurs ou repreneurs d'entreprises locales.



Les Parcs naturels ont une bonne connaissance du foncier sur leur territoire. Le rôle d'un agent du Parc peut consister à constituer un réseau de lieux disponibles où il est virtuellement possible de travailler, d'organiser des réunions, de se rencontrer. L'inventaire de ces lieux plus ou moins vacants est l'occasion de documenter une série d'éléments devenant ainsi visibles sur une carte interactive et participative : nombre de personnes pouvant être accueillies, possibilité de se restaurer à proximité, nom de la structure à contacter (etc...). L'ensemble de ces différentes informations peut être rassemblé dans une "gare centrale" – une plateforme en ligne - sous la forme d'un wiki participatif sur lequel tous les acteurs peuvent contribuer et donc enrichir de données actualisées.

Par ailleurs, les Parcs peuvent concevoir une charte dédiée au télétravail autorisant leurs agents à venir travailler dans un de ces lieux un ou deux jours par semaine. Quels en sont les avantages ?

- Les agents passent moins de temps dans les transports, sont moins fatigués, plus productifs. L'absentéisme est en baisse.
- Les agents des Parcs travaillent dans différents lieux du territoire ce qui a pour conséquence de libérer des surfaces au sein des maisons de Parcs.

Les agents des Parcs peuvent travailler dans plusieurs espaces mis à disposition par un grand nombre de structures : des bibliothèques, des mairies, des maisons de services au public (MSAP), des offices de tourisme, des communautés de communes. En communiquant à ce sujet sur leur portail internet, les parcs peuvent informer des travailleurs

nomades, des professions libérales, des agents d'autres structures publiques, des possibilités de mutualisation d'espaces mais aussi de services. Ces micro-lieux facilement identifiables sur le territoire peuvent enfin accueillir également des touristes qui bénéficient ainsi d'une connexion wifi sachant qu'en milieu rural la couverture haut-débit est souvent inégale.

Animer le territoire

L'arrivée progressive du haut voire du très haut débit (THD) amène de nouveaux usages sur les territoires des Parcs naturels régionaux. Les lieux hybrides décrits précédemment favorisent le lien social et l'animation locale. Le but de ces expérimentations est de redynamiser le tissu économique en développant des projets innovants. Pour cela il est nécessaire d'établir une passerelle entre les attentes et les solutions proposées, les outils et leurs usages : c'est le rôle du « couteau suisse ».

L'animateur a un rôle de facilitateur de rencontres, accueillant par exemple les personnes nouvellement installées sur le territoire. Ayant une bonne connaissance du territoire, ce "couteau-suisse" s'inspirant des [méthodes agiles](#), a pour rôle de mettre en synergie les acteurs et d'organiser des événements réguliers afin d'assurer une animation territoriale fédérant les énergies locales. Son profil de technicien territorial et d'aide à la décision, doublé d'une bonne connaissance des outils numériques contribuent à promouvoir les [projets collaboratifs](#).

Pour conclure ce chapitre, nul doute que les tiers-lieux sont de formidables outils de développement des territoires parcs. Autour de ces **Cafés du 21ème siècle**, des espaces de vie peuvent naître dans les campagnes et dans les zones péri-urbaines et faire germer de nouveaux projets, de nouvelles vocations combinant les usages du numérique et de nouveaux modes de travail et de mobilité.



Conclusion

Quels sont les enseignements de cette première étude dédiée à la relation Parcs naturels régionaux et tiers-lieux ?

Les tiers-lieux dont le nombre ne cesse d'augmenter notamment dans les territoires / Parcs, représentent pour les uns des « lieux-palliatifs » en réponse aux maux dont souffrent certaines zones péri-urbaines ou rurales : enclavement géographique, relégation socio-économique, saturation des transports routiers. Pour d'autres, leur émergence dans les métropoles, témoigne du phénomène de [gentrification](#) favorisant les représentants de la [créative class](#) dont beaucoup fréquentent aujourd'hui des tiers-lieux ; principalement des espaces de coworking.

Même si ces deux visions véhiculent indéniablement quelques clichés, elles n'en sont pas moins révélatrices de tendances réelles à l'œuvre dans plusieurs régions françaises. Pour s'en convaincre il suffit d'observer ce qui se fait depuis plusieurs années dans [l'Orne](#), dans le [Cantal](#), dans le [Gers](#), en [Lozère](#), en [Ariège](#), en [Seine-et-Marne](#) (...). Bien évidemment les territoires / Parcs ne sont pas à l'écart de ce phénomène comme le montre cette étude.

Notre exploration s'est efforcée de montrer la diversité des territoires sur lesquels des espaces de coworking, des ateliers collaboratifs, des espaces hybrides proposant tels et tels services aux habitants ²⁰, ont vu le jour ou sont sur le point d'être créés. Cette diversité est à l'image de la pluralité des Parcs et de leurs caractéristiques singulières sur un plan : géographique, socio-démographique, économique, environnemental, urbanistique (...).

Alors que les sites pilotes sélectionnés pour cette étude sont essentiellement des territoires ruraux de moyenne montagne, il convient cependant de souligner en quoi le phénomène des tiers-lieux concerne tout autant des territoires urbanisés que couvre le périmètre géographique d'un nombre important de Parcs naturels régionaux.

En l'occurrence, ces territoires / Parcs à proximité des villes et métropoles, compte tenu de la croissance relative de



© EPANRF



© Cilles Torilleman - Parc naturel des Grands Causses

leur population et de l'étalement urbain, semblent désormais cristalliser les métamorphoses liées au travail et aux mobilités générées notamment par les technologies numériques. De sorte que l'attrait pour les tiers-lieux est un révélateur des transformations du binôme travail-mobilité tel qu'il s'opère aujourd'hui sur des territoires connectés, situés dans l'aire d'influence des pôles urbains et attirant de nouveaux résidents. Parmi ces habitants, de nombreux travailleurs indépendants ou télétravailleurs choisissent de travailler dans un espace de coworking mais aussi d'exercer plus ou moins régulièrement d'autres

²⁰ Parmi ces espaces hybrides nous aurions pu aussi mentionner les conciergeries qui, au sein d'une entreprise, d'un commerce ou d'un lieu mutualisé, proposent différents services : bureau de poste ; cordonnerie ; pressing ; (...). Ces [tiers-lieux solidaires](#) et de proximité existe dans des quartiers en ville mais aussi dans [les campagnes](#).

activités professionnelles ou non professionnelles au sein par exemple d'un fab lab.

Le prisme des tiers-lieux et des nouveaux modes de travail, encourage et conforte certaines communes rurales ou péri-urbaines - plus ou moins éloignées ou à la périphérie de grandes agglomérations - à accueillir des citoyens en quête d'un nouvel équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle. Les projets de tiers-lieux s'inscrivent par conséquent dans des logiques de revitalisation et d'attractivité territoriale dont l'écosystème numérique est désormais un des principaux vecteurs.



Le développement des tiers-lieux n'est pas étranger – bien au contraire - aux missions originelles des Parcs naturels régionaux en matière de réaménagement urbain des centres-bourgs et de soutien aux dynamiques économiques locales en faveur de l'entrepreneuriat, de l'artisanat, du tourisme. Pour les territoires / Parcs, **les tiers-lieux sont des leviers essentiels de développement territorial en tant qu'ils recèlent des potentialités d'innovations qu'il s'agit de soutenir et d'accompagner.**

A cet égard, rappelons que l'innovation est au cœur de l'ambition que les Parcs naturels régionaux incarnent dans leurs chartes, dont les orientations se traduisent au travers d'actions concrètes et partenariales. **Le renouvellement de ces chartes est et sera demain certainement l'occasion de mettre en relief la dynamique vertueuse des tiers-lieux du point de vue : du tissu socio-culturel, du développement économique, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de la transition énergétique et de la mobilité. C'est dire si ces espaces innovants peuvent produire des « effets de pollinisation » - des externalités positives - en faveur des territoires / Parcs.**

Pour finir, gageons que cette étude ouvrira des pistes de travail pour les représentants des 51 Parcs naturels régionaux et pour la fédération des Parcs naturels régionaux de France. Outre le rôle des Parcs sur leurs territoires respectifs, les tiers-lieux ne manquent pas aussi de questionner les modes de travail des agents des parcs ainsi que la fonction des Maisons de Parc au sein de leur environnement propre.

La promotion du télétravail auprès des actifs du territoire n'invite-t-elle pas également à la mise en place du télétravail au profit des agents des Parcs ?

Ne serait-ce pas l'opportunité pour les agents de travailler ponctuellement ou régulièrement dans les tiers-lieux du territoire que les Parcs ont contribué à faire naître et ainsi de se rapprocher des lieux où travaillent leurs partenaires ?

La promotion de tiers-lieux sur le territoire n'invite-t-elle pas à l'ouverture et à la mise à disposition d'espaces partagés de travail et d'activités non professionnelles, au sein même des Maisons de Parcs ?

Les Maisons de Parcs ne peuvent-elles pas expérimenter à leur échelle, ce dont les tiers-lieux sont porteurs en termes d'innovation à l'échelle de leurs territoires. ?

© Françoise Deville - Parc naturel du Luberon



Adresses URL des liens hypertextes mentionnés dans le document

- Net Public :
<http://www.netpublic.fr/2016/06/plus-de-800-tiers-lieux-en-france-en-2016/>
- Vers l'alter-activité ? (Mémento PDF) :
<http://www.coodyssee.fr/wp-content/blogs.dir/1/files/2016/05/vers-l-alter-activite-1ob-web.pdf>
- Hyper-ruralité (Rapport PDF) :
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/144000475.pdf>
- Externalités des télécentres (Rapport PDF) :
<http://www.ddline.fr/wp-content/uploads/2016/05/Rapport-telecentres-26mars2014-web.pdf>
- L'innovation dans les PNR (Livre blanc) :
http://www.parc-naturels-regionaux.fr/sites/federationpnr/files/document/centre_de_ressources/cbab150900061_brochure_innovation_parc_210x297_cb.bd_pp.pdf
- Movilab :
<http://movilab.org/index.php?title=Accueil>
- Le Manifeste des tiers-lieux :
http://movilab.org/index.php?title=Le_manifeste_des_Tiers_Lieux
- Raphaël Besson :
<http://www.villes-innovations.com/>
- Raphaël Suire :
<https://scholar.google.fr/citations?user=o-VE22wAAAAJ&hl=fr>
- Julie Fabbri :
https://portail.polytechnique.edu/i3_crg/fr/soutenance-de-julie-fabbri
- Antoine Burret :
<http://movilab.org/index.php?title=Utilisateur:Antoine>
- Alexandre Blein :
<http://www.theses.fr/s92316>
- Ray Oldenburg (Vidéo) :
https://www.youtube.com/watch?v=hd1_jNln-qw

- Tiers-lieu (Article) :
<https://fr.wikipedia.org/wiki/Tiers-lieu>
- Une nouvelle ambition territoriale pour la France en Europe (Rapport PDF) :
<http://www.conseils-de-developpement.fr/wordpress/wp-content/uploads/2016/06/Rapport-final-Lebreton-mai.pdf>
- Le coworking, Késako ? (Article) :
<http://www.pole-emploi.fr/actualites/le-coworking-kesako--@/article.jspz?id=61283>
- Numa :
<https://paris.numa.co/>
- Loi Warsmann :
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=61C13732F7FC204FF33B2A7D868E680A.tpdjoo6v_2?idArticle=JORFARTI00002553658&cidTexte=JORFTEXT00002553296&dateTexte=29990101&categorieLien=id
- Loi Sauvadet :
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?idArticle=JORFARTI000025490403&cidTexte=JORFTEXT000025489865&dateTexte=29990101>
- Le télétravail, un objet sans désir ? (Article) :
<http://docplayer.fr/8868981-Metropolisation-cohesion-et-performances-quels-futurs-pour-nos-territoires.html>
- Corpworking (Etude PDF) :
http://zevillage.net/wp-content/uploads/2015/11/Corporate-coworking_fran%C3%A7ais.pdf
- Tour de France du télétravail 2012 (Livre blanc PDF) :
http://www.tourdefranceduteletravail.fr/wp-content/uploads/sites/31/2013/03/LivreBlanc_TourTT2012.pdf
- Téléspace Vercors :
<http://www.vercors.org/tsv.html>
- Entreprises et Parc du Pilat :
<https://www.pilat-ecoacteurs.fr/>
- Etude sur les opportunités des territoires à développer le télétravail, modélisation des gains pour les individus, les entreprises et les territoires (Rapport PDF) :
http://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/etude_teletravail-4-rapport_final_o.pdf
- Effet rebond (Article) :
[https://fr.wikipedia.org/wiki/Effet_rebond_\(%C3%A9conomie\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Effet_rebond_(%C3%A9conomie))
- Région Nouvelle Aquitaine :
<http://les-aides.laregion-alpc.fr/fiche/developper-tiers-lieux/>
- Travail et vacances : nouveaux rythmes, nouveaux lieux (Sommaire dossier) :
<https://www.tourisme-espaces.com/doc/9607.travail-vacances-nouveaux-rythmes-nouveaux-lieux.html>
- SohoSolo :
<http://www.soho-solo-gers.com/>
- Solozere :
<http://solozere.com/>

- Robert, sort le tracteur on va tirer de la fibre optique ce week-end ! (Article) : <http://zevillage.net/2016/05/robert-sort-tracteur-on-va-tirer-fibre-optique/>
- Cedille : <http://www.cedille.pro/>
- La Ruche : <http://la-ruche.net/>
- La coopérative tiers-lieux : <http://coop.tierslieux.net/>
- Mutinerie village : http://www.mutinerie.org/village-homepage/#.WFBb_FyYURZ
- MEDEFI / Mon autre bureau : http://www.medefi.fr/mon_autre_bureau.asp
- Emergences Numériques / Région P.A.C.A. : <http://emergences-numeriques.regionpaca.fr/index.php?id=532>
- Fab lab (Article) : https://fr.wikipedia.org/wiki/Fab_lab
- 8Fablab Drôme : <http://www.8fablab.fr/index.php/8-fablab>
- La Fruitière numérique : <http://www.lafruitierenumerique.com/presentation>
- Fondation Repair Café : <https://repaircafe.org/fr/a-propos-du-repair-cafe/>
- Maison des peuples et de la paix (PDF) : http://reseau-mpp.org/IMG/pdf/recherche_d_experts.pdf
- Portail public MSAP : <https://www.maisondeservicesaupublic.fr/node/28>
- MSAP Vallée de l'Ance : <http://www.cvalleedelance.eu/la-maison-des-services/>
- Les bibliothèques troisième lieu (Mémoire PDF) : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/21206-les-bibliotheques-troisieme-lieu.pdf>
- Bibliothèque La Serradaïga : <http://www.stjeandeceyrargues.fr/fr/information/45584/le-troisieme-lieu>
- Fédération nationale des PNR / PNR des Baronnies provençales : <http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/parcs-naturels-regionaux/parc-naturel-regional-des-baronnies-provencales>
- INSEE / PNR des Baronnies provençales : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1293008>
- Charte PNR des Baronnies provençales : <http://www.baronnies-provencales.fr/decouvrir/la-charte>

- PIJ Point Cyb / Les Tuves coworking :
<http://www.buislesbaronnies.fr/spip.php?article17>
- AVENTIC :
<http://www.aventic.org/>
- Espace rural numérique (Page Facebook) :
https://www.facebook.com/espaceruralnumerique/?hc_ref=PAGES_TIMELINE
- Deltalab :
<https://deltalabprototype.wordpress.com/>
- Fact To 3 :
<http://wiki.coop-tic.eu/wikis/FACTTo3/wakka.php?wiki=PagePrincipale>
- ASOFT :
<http://www.asoft-nyons.net/>
- Innover en Baronnies provençales : naissance d'un réseau local d'acteurs pour promouvoir les tiers-lieux et les nouveaux modes de travail (Article) :
<http://www.cedille.pro/coworking-teletravail-drome/innover-baronnies-provencales/>
- Appel à projets - Projet d'avenir « Tiers-lieux » :
http://www.ladrome.fr/sites/default/files/documents/departement/appel-a-projet/appel_a_projets_tiers_lieux_v2.pdf
- Pays Sisteronais-Buëch / Dispositif Leader :
http://www2016.pays-sisteronais-buech.fr/wp-content/uploads/2016/08/Appel-%C3%A0-propositions_FA-4.pdf
- Pays une Autre Provence :
<http://www.paysuneautreprovence.com/accueil-p-1.html>
- Fédération nationale des PNR / PNR des Monts d'Ardèche :
<http://www.parc-naturels-regionaux.fr/parcs-naturels-regionaux/parc-naturel-regional-des-monts-dardeche>
- INSEE/ PNR des Monts d'Ardèche :
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1292811>
- Charte PNR des Monts d'Ardèche :
<http://www.parc-monts-ardeche.fr/votre-parc/la-charte-du-parc.html>
- Planète Mercure :
<http://planetemercure.fr/>
- Le Préau :
<http://www.izinoui.com/lepreau/contact.html>
- Pays de l'Ardèche méridionale :
<http://www.pays-ardeche-meridionale.net/>
- La Trame :
<http://www.latrameo7.fr/>
- FEDER :
<http://www.europe-en-france.gouv.fr/Centre-de-ressources/Actualites/Le-FEDER-qu-est-ce-que-c-est>

- Centre Ardèche Syndicat mixte :
<http://www.centreardeche.fr/fr/index.aspx>
- Programme Leader Ardèche 2014-2020 :
<http://www.parc-monts-ardeche.fr/votre-parc/centre-de-ressources/category/84-candidature-leader-2014-2020.html>
- Fédération nationale des PNR / PNR du Haut-Jura :
<http://www.parc-naturels-regionaux.fr/parcs-naturels-regionaux/parc-naturel-regional-du-haut-jura>
- INSEE / PNR du Haut-Jura :
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1294912>
- Charte PNR Haut-Jura :
http://www.clefsduparc-haut-jura.fr/index_1act.html
- La Cordée Morez :
<http://www.la-cordee.net/cordee/morez/la-cordee-morez/>
- PNR Haut Jura : étude d'opportunité et de faisabilité :
http://www.parc-haut-jura.fr/fr/site-habitant/services-et-territoire/pays-du-haut-jura/comment-travailler-demain-263-296-409__790.php
- Bureau d'études OCALIA :
<http://www.ocalia.fr/>
- Pays du Haut-Jura :
https://fr.wikipedia.org/wiki/Pays_du_Haut_Jura
- Communauté de Communes haut-Jura Arcade :
<http://www.hautjura-arcade.com/la-communaute-de-communes.html>
- C.I.T.E. Haut-Jura :
<http://cite-haut-jura.fr/>
- Expédition SoftPlace :
<http://reseau.fing.org/groups/profile/161884/softplace>
- FING :
<http://www.fing.org/>
- Lozère Développement :
<http://lozere-developpement.com/la-lozere-rejoint-le-programme-softplace-pour-reflechir-aux-lieux-de-travail-partage/>
- Expédition SoftPlace : une exploration des écosystèmes de lieux hybrides (Livret final PDF) :
<http://doc.openfing.org/Softplace-LivretFinal.pdf>
- Internet Actu :
<http://www.internetactu.net/>
- L'usine vivante :
<http://www.usinevivante.org/>
- PNR du Verdon :
<http://parcduverdon.fr/>

- Cartographie Liz Poi :
http://lizpoi.3liz.com/orange/index.php/lizpoi/map/?tree_id=1
- Méthode Agile (Article) :
https://fr.wikipedia.org/wiki/M%C3%A9thode_agile
- Projets collaboratifs / Animacoop :
<http://animacoop.net/wakka.php?wiki=PagePrincipale>
- Gentrification (Article) :
<https://fr.wikipedia.org/wiki/Gentrification>
- Créative class (Article) :
https://fr.wikipedia.org/wiki/Richard_Florida
- Télétravail Orne :
<http://teletravail.orne.fr/>
- Cyber Cantal :
<http://www.cybercantal.fr/>
- Télétravail Ariège :
<http://www.teletravail-ariege-pyrenees.com/>
- Initiatives Télécentres 77 :
<http://www.it77.fr/>
- La conciergerie solidaire :
<http://www.conciergerie-solidaire.fr/>
- Comptoir de campagne :
<http://comptoirdecampagne.fr/>

Ressources bibliographiques

Ouvrages

- Alter Norbert, L'innovation ordinaire, PUF, Avril 2013
- Burret Antoine, Tiers-lieux et plus si affinités, Editions FYP, 2015
- Enlart Sandra, Charbonnier Olivier, A quoi ressemblera le travail demain ? Technologies numériques, nouvelles organisations et relations au travail, Dunod, Paris, 2013.
- Eychenne Fabien, Fab Lab : l'avant-garde de la nouvelle révolution industrielle, FYP éditions, La fabrique des possibles, 2012, pp. 9-10.
- Lallement Michel, L'âge du faire. Hacking, travail, anarchie, Seuil, Janvier 2015
- Marzloff Bruno, Sans bureau fixe. Transitions du travail, transitions des mobilités, FYP éditions, 2013.
- Oldenburg Ray, The Great Good Place : Cafes, Coffee Shops, Bookstores, Bars, Hair Salons, and Other Hangouts at the Heart of a Community, New-York, Marlowe & Co, (3e édition) 1999]
- Ouishare (sous la direction de Diana Filippova), Société collaborative. La fin des hiérarchies, Rue de l'échiquier, 2015
- Plantard Pascal, Pour en finir avec la fracture numérique, FYP éditions, collection usages, 2011
- Rassat Pascal, Aménager son territoire avec les tiers-lieux de travail, Territorial éditions, Mai 2016
- Veltz Pierre, Des lieux et des liens. Essai sur les politiques du territoire à l'heure de la mondialisation, Editions de l'Aube, 2012.
- Veltz Pierre, Le nouveau monde industriel, Editions Gallimard, Le débat, Paris, 2000 (édition revue et augmentée en 2008).

Rapports / Etudes / Mémoires / Thèses

- Arnold Ludovic, La Cantine numérique de Saint-Brieuc. Tiers-lieu de partage, de mutualisation et d'innovation : mémoire soutenue le 28 juin 2012 pour le Diplôme Universitaire de Créateur d'Activité, Mention Economie Sociale et Solidaire, IUT de Saint-Brieuc, Département Technique de Commercialisation.
- Akim Oural (avec l'appui du secrétariat général pour la modernisation de l'action publique), L'innovation au pouvoir ! pour une action publique réinventée au service des territoires, avril 2015

- Bertrand Alain (Sénateur de Lozère), Hyper-ruralité : Rapport Juillet 2014
- Besson Raphaël, Les Systèmes Urbains Cognitifs. Des supports privilégiés de production et de diffusion d'innovations ? Etude des cas de 22@Barcelona (Barcelone) GIANTS / Presqu'île (Grenoble), Distrito Tecnológico et Distrito de Diseño (Buenos Aires) : Thèse pour obtenir le grade de Docteur en Sciences du Territoire, Soutenue le 13 décembre 2012, université de Grenoble.
- Cahier 12 Les entretiens Albert-Kahn, laboratoire d'innovation publique, Les tiers-lieux : espaces de travail, d'émulation et de vie,
- Comité interministériel aux ruralités (Privas), Nos ruralités. Une chance pour la France, dossier de presse, 20 mai 2016
- Conseil National du Numérique (CNN), Citoyens d'une société numérique : accès, littératie, médiation, pouvoir d'agir : pour une nouvelle politique d'inclusion : Rapport, octobre 2013.
- Conseil National du Numérique (CNN), Travail Emploi Numérique : Les nouvelles trajectoires : Rapport, janvier 2016
- Deruelle Valérie, Le Tiers Lieu de Montmorin : Expérimentation pour une co-construction des usages citoyens du numérique en zone rurale, OrangeLabs, Mai 2016
- Etude conduite par le cabinet CMI pour le compte du Commissariat général à l'égalité des territoires, Innovation et territoires de faible densité, juin 2015
- Etude impact social coworking. Quartier des Olivettes, Néomobis, juillet 2016
- Etude sur les opportunités des territoires à développer le télétravail, modélisation des gains pour les individus, les entreprises et les territoires, Rapport final du CGET, Novembre 2015
- Fédération nationale des PNR, L'innovation dans les Parcs naturels régionaux (Livre blanc), octobre 2015
- Ghoris Yannick, Le travail agile en Nord Pas de Calais : levier d'une politique régionale de dé-mobilité ? CESER Nord Pas de Calais, Séance plénière du 26 mai 2015.
- Grand Lyon - La Métropole, Tendances et nouveaux modes de travail. Coworking : Pourquoi ? Comment ? Où ? Mettre en place un espace de coworking, Avril 2016
- Groupe Caisse des dépôts, CGET, Enquête nationale auprès des Maisons de service au public (Synthèse des résultats), septembre 2015
- Groupe Caisse des dépôts, Rapport d'étude sur les externalités des télécentres, Mars 2014.
- Groupe Caisse des dépôts, Guide à l'usage des collectivités locales. Télécentres et tiers-lieux, janvier 2015.
- Houzet Sophie, Développement numérique, territoires et collectivités : vers un modèle ouvert : Thèse pour obtenir le grade de Docteur en Géographie, soutenue le 23 avril 2013, Université d'Avignon et des pays de Vaucluse.
- Lebreton Claudy, Les territoires numériques de la France de demain : Rapport à la ministre de l'Egalité des Territoires et du logement, Cécile Duflot.
- Lemoine Philippe, La nouvelle grammaire du succès. La transformation numérique de l'économie française : rapport au gouvernement, novembre 2014.
- Les cahiers du CROCIS, Espaces de coworking et télécentres : le nouveau marché des tiers-lieux collaboratifs en Ile-de-France, Février 2016 (n°40)

- Les guides de l'Agence France Entrepreneur, *Entreprendre en milieu rural*, Mars 2016
- Pays de Brest, *Guide de sensibilisation aux espaces de travail partagés. Opportunités et potentiels pour le pays de Brest*, Octobre 2015
- Revue *Espaces : Tourisme et loisirs*, « Travail et vacances. Nouveaux rythmes, nouveaux lieux », n°330, Mai/Juin 2016
- Servet Mathilde, *Les bibliothèques troisième lieu*, Mémoire d'étude, Diplôme de conservateur des bibliothèques, école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, janvier 2009.
- Softplace - Une exploration des écosystèmes de lieux hybrides, FING, 2016
- Umwelt, *Le livre blanc des living labs*, Montréal, mars 2014.
- Tour de France du télétravail, *Livre blanc national sur le télétravail et les nouveaux espaces de travail*, 2012.
- Tourneux C., Tallon H., Percheval S., Maisonneuve S., Grimm V., Blanchard C., Bissuel C., *Vers l'alter-activité ? Mémento à l'usage de l'accompagnateur audacieux*, 2015
- Valenduc Gérard, Vendramin Patricia, *Le travail dans l'économie digitale : continuités et ruptures*, Mars 2016.

Articles / Communications

- Aguiléra A., Lethiais V., Rallet A., Proulhac L., « Le Télétravail, un objet sans désir » ? Métropolisation, cohésion et performances : quels futurs pour nos territoires ? 51ème colloque ASRDLF 2014.
- Burret Antoine, « Etude exploratoire des Tiers-lieux comme dispositif d'incubation libre et ouvert de projet » : XXIIIème Conférence Internationale de Management Stratégique, Association Internationale de Management Stratégique, Rennes, 26-28 mai 2014.
- Burret Antoine, « Démocratiser les tiers-lieux » : Territoires et communautés apprenantes, *Multitudes*, N° 52, printemps 2013.
- Fabbri Julie, Charue-Duboc Florence, « Un modèle d'accompagnement entrepreneurial fondé sur la constitution d'une communauté d'entrepreneurs : le cas de La Ruche » : *Management International*, volume 17, n°3, 2013, pp. 86-99.
- Genoud Patrick, Moeckli Alexis, « Les tiers-lieux, espaces d'émergence et de créativité » : et le gagnant est : la créativité ! De la fragilité à la stabilité, *Revue Economique et Sociale*, volume 68, n°2, SEES, Juin 2010.
- Jamgotchian Serge, « A propos des tiers-lieux : travailler au sein de nouveaux espaces d'activités industrielles », *Ergologia*, n° 11, pp. 71-93, 2014.
- Moriset Bruno, « Tiers-lieux de travail et nouvelles territorialités de l'économie numérique : les espaces de coworking » : Communication présentée au colloque, *Spatialités et modernité : lieux, milieux et territoires*, Pau, 13 et 14 octobre, 2011.
- Moriset Bruno, « Télétravail, travail nomade : le territoire et les territorialités face aux nouvelles flexibilités spatio-temporelles du travail et de la production » : *Cybergeographie*, revue européenne de géographie, n°257, 6 février 2004.
- Moriset Bruno, « Développer l'économie numérique dans les territoires ruraux français : une ère nouvelle pour les télécentres » : *Projet de recherche – Communication distante, organisation de la production et économie cognitive dans les territoires périphériques : Etat des lieux et enjeux de développement*, Discotec, 2010.

Coordination :

Philippe Moutet, Fédération des Parcs naturels régionaux de France
pmoutet@parcs-naturels-regionaux.fr

Rédaction :

Serge Jamgotchian, développeur d'innovations territoriales : tiers-lieux et nouveaux modes de travail.

Réalisation graphique :

Anne Badrignans, Graphiste-paysagiste
badrignans.anne@gmail.com

Comité de lecture :

Hervé Naulin (ENRX), Floriane Bauer-Cauneille (Parc du Haut-Jura), Augustin Gamot (Parc des Préalpes d'Azur),
Michel Mattei (Parc Loire-Anjou-Touraine), Audrey Matt (Parc des Baronnies provençales),
Stéphane Adam (FPNRF), Philippe Moutet (FPNRF), Anne Badrignans.

Fédération des Parcs naturels régionaux de France
9, rue Christiani - 75018 Paris
Tél. 01 44 90 86 20 - Fax. 01 45 22 70 78
info@parcs-naturels-regionaux.fr

POUR EN SAVOIR PLUS
SUR LES PARCS NATURELS REGIONAUX,
 www.parcs-naturels-regionaux.fr

 Rejoignez - nous
sur les réseaux sociaux |  fb.com/federationPNR |  [@FederationPNR](https://twitter.com/FederationPNR)

